

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993 - 1994

Annexe au procès-verbal de la séance du 1er juin 1994.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) à la suite d'une mission effectuée au Viêt Nam du 6 au 16 janvier 1994,

Par M. Jacques CHAUMONT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, Jean-Pierre Masseret, vice-présidents ; Jacques Oudin, Louis Perrein, François Trucy, Robert Vizet, secrétaires ; Jean Arthuis, rapporteur général ; Philippe Adnot, René Bailayer, Bernard Barbier, Jacques Baudot, Claude Belot, Mme Maryse Berge-Lovigne, MM. Maurice Blin, Camille Cabana, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Mme Paulette Fost, MM. Henri Gotschy, Emmanuel Hamel, Alain Lambert, Tony Larue, Paul Loridant, Roland du Luart, Michel Manet, Philippe Marini, Michel Moreigne, Jacques Mossion, René Regnault, Michel Sergent, Jacques Sourdille, Henri Torre, René Trégouët, Jacques Valade.

Asie du sud-est - Rapports d'information.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
I.- L'AIDE DE LA FRANCE : UN ACCOMPAGNEMENT SIGNIFICATIF DE L'EFFORT DÉPLOYÉ PAR LE VIÊT NAM POUR LIBÉRALISER SON ÉCONOMIE ET S'OUVRIR SUR L'EXTÉRIEUR	7
A. La nouvelle politique économique vietnamienne	7
1. <i>Un infléchissement idéologique</i>	7
a) un choc subi	7
b) une politique volontaire	8
2. <i>Aux résultats positifs</i>	10
a) une économie assainie	20
b) une économie intégrée	11
B. Une aide significative de la France	13
1. <i>Un appui résolu</i>	13
a) Une aide appréciable	13
b) Une place honorable	15
2. <i>Une coopération culturelle et technique, vivace et variée</i> ...	17
a) La promotion de la francophonie	18
b) La formation des cadres	19
c) Les fleurons de la coopération technique	21
II.- UNE ACTION A CONFORTER POUR CONSOLIDER LA PRESENCE DE LA FRANCE ET FAVORISER SON RAYONNEMENT CULTUREL	23
A. L'action économique : s'adapter à la nouvelle donne vietnamienne	23

	Pages
<i>1. Un pays riche de potentialités mais difficile d'accès</i>	24
a) un marché potentiel	24
• De réels atouts	24
• Une ouverture irréversible	25
b) Un marché difficile	25
• Un marché convoité	25
• Un marché complexe	26
<i>2. Un renforcement indispensable de la place de la France</i> ..	28
a) Accentuer, concentrer et redéployer l'aide économique de la France	28
b) Favoriser l'implantation des entreprises françaises ..	30
c) Aider le Viêt Nam à passer de la croissance au développement	32
B- L'action culturelle, scientifique et technique : cultiver l'exception vietnamienne	34
1. Promouvoir une francophonie moderne	34
2. Coordonner les initiatives	35
3. Consolider la politique de formation des cadres	35
CONCLUSION	37
EXAMEN EN COMMISSION	39
ANNEXES	49
Annexe 1 : Programme de la mission d'information	50
Annexe 2 : Le Viêt Nam : Présentation géographique	55
Annexe 3 : Le Viêt Nam : Présentation économique	57
Annexe 4 : Le commerce extérieur du Viêt Nam	60
Annexe 5 : Les investissements directs étrangers au Viêt Nam ..	62
• Palmarès des investisseurs étrangers	62
• Répartition des investissements par secteurs économiques	63
• Taux de réalisation des investissements étrangers	64
• Formules d'investissement retenues par les investisseurs étrangers	64

	Pages
• Montant moyen des projets d'investissements	65
Annexe 6 : Aide bilatérale publique de la France	66
• Evolution de l'aide bilatérale publique	66
• Utilisation des protocoles financiers	66

Mesdames, Messieurs,

Depuis qu'il a décidé, à la fin des années 1980, de s'orienter vers l'économie de marché, de rompre avec son isolement diplomatique et de s'ouvrir sur l'extérieur, le Viêt Nam(1) suscite un réel engouement chez nos compatriotes, nos entreprises et nos gouvernants.

De nombreux indices attestent de l'intérêt que porte la France à un pays auquel nous attachent des liens historiques, culturels et affectifs, encore vivaces et parfois teintés d'une certaine nostalgie.

Les françaises et les français, sans doute impressionnés par la beauté, l'authenticité et la poésie, parfois voilée, des paysages popularisés par "Indochine" ou "L'Amant", sont les plus nombreux parmi les touristes étrangers qui sillonnent le Viêt Nam.

Par ailleurs, les virtualités économiques du Viêt Nam, riche de réels atouts et situé au coeur de la région la plus dynamique du monde, attirent nos entreprises. Une statistique en témoigne : les agents du poste d'expansion économique de Hanoï ont accordé, en 1993, pas moins de 6.000 entretiens aux représentants des entreprises françaises présentes au Viêt Nam ou désireuses de s'y implanter.

Enfin, et surtout, le Gouvernement français a fait de la coopération avec le Viêt Nam une priorité de son action pour conforter la place de la France en Asie du Sud-Est.

Dans ce contexte, votre rapporteur a jugé utile, en sa double qualité de rapporteur spécial du budget du ministère des affaires étrangères et de représentant du Sénat au sein du conseil de surveillance de la Caisse française de développement, d'effectuer une mission d'information au Viêt Nam.

(1) L'arrête du ministre des affaires étrangères, en date du 4 novembre 1993, relatif à la terminologie des noms d'États et de capitales, nous incite à écrire ainsi le nom de ce pays

L'objet de cette mission, qui s'est déroulée du 6 au 16 janvier 1994, était d'évaluer, sur pièces et sur place, les modalités et les résultats des diverses formes de la coopération que notre pays entretient avec le Viêt Nam.

Il s'agissait de vérifier l'adéquation entre, d'une part, nos ambitions vietnamiennes et, d'autre part, les moyens mis en oeuvre au titre de notre aide bilatérale publique.

D'emblée votre rapporteur voudrait indiquer que l'état de la coopération avec le Viêt Nam lui est apparu comme **globalement satisfaisant**, qu'il s'agisse de son volet économique ou de la coopération culturelle, scientifique et technique.

Toutefois, votre rapporteur estime que **l'indispensable consolidation** de la présence française au Viêt Nam, qui constitue un marché très convoité où règne une concurrence exacerbée, implique un **renforcement** et, dans une certaine mesure, un **infléchissement** de notre politique de coopération avec ce pays.

I. L'EFFORT DE LA FRANCE EN FAVEUR DU VIÊT NAM : UNE AIDE SIGNIFICATIVE À LA MESURE DE L'ACTION MENÉE PAR LE VIÊT NAM POUR LIBÉRALISER SON ÉCONOMIE ET SOUVRIR SUR L'EXTÉRIEUR

D'une manière générale, la France a accompagné, avec clairvoyance et de manière significative, les efforts accomplis par le Viêt Nam pour sortir de son isolement diplomatique, rompre avec le carcan du collectivisme et progresser sur la voie de l'économie de marché.

A - LA NOUVELLE POLITIQUE ÉCONOMIQUE VIETNAMIENNE

Victime involontaire des derniers soubresauts réformistes de l'ex-empire soviétique, le Viêt Nam a transformé cette contrainte subie en "politique voulue". Cet "aggiornamento vietnamien" s'est traduit par des résultats d'autant plus positifs que les autorités de Hanoi n'ont pu, dans un premier temps, compter que sur leurs propres forces.

1. Un infléchissement idéologique

Le tournant idéologique a été pris, en décembre 1986, lors du 6ème congrès du Parti communiste vietnamien qui s'est tenu dans un contexte caractérisé par "l'effet Gorbatchev", avec ses mots d'ordre de "Perestroïka" et de "Glastnost". Ruiné par quarante années de guerre et des décennies de collectivisation, le Viêt Nam, qui semblait dans un marasme économique, a subi de plein fouet cette onde de choc réformatrice venue du grand frère soviétique auquel le liait, depuis novembre 1978, un traité d'amitié et de coopération (1).

a) Un choc subi

Sous la pression de leur allié soviétique qui tentait une opération de la dernière chance pour la survie du régime communiste, les

(1) Sur la genèse de "l'aggiornamento vietnamien", voir l'ouvrage de M. Nguyen Khac Vien : "Viêt Nam, une longue histoire" (Edition The Gioi, Hanoi, 1993) et celui de MM Jean-Claude Pomont et Hughes Tertrais : "Viêt Nam, communistes et dragons" (Le Monde Editions, Paris, 1994).

autorités de Hanoi pourtant empreintes de certitudes idéologiques, sont sommées et contraintes de s'interroger, de bouger et de changer de cap.

Cette contrainte, d'abord subie, apparaîtra vite comme une nécessité aux yeux de certains dirigeants vietnamiens et surtout de la base du parti communiste, les uns et les autres conscients de l'impasse économique dans laquelle se trouvait leur pays.

En effet, la situation économique du Viêt Nam, en cette année 1986, était catastrophique : l'inflation flambait (720 % en 1986), la monnaie s'était effondrée et les exportations ne couvraient plus que le tiers des importations. En outre, la croissance de l'économie vietnamienne (3 %) était insuffisante au regard de l'expansion démographique (+ 2,3 % par an).

Durant toute l'année 1986, un débat approfondi, franc et parfois rude s'est instauré au sein des unités de base et des instances dirigeantes du parti communiste vietnamien.

Tel fût le contexte dans lequel s'ouvrit, le 16 décembre 1986, le VIème Congrès du Parti communiste vietnamien. Le rapport politique précisait que l'attitude du parti, dans l'évaluation de la situation, devait être "de regarder la vérité en face, de l'apprécier judicieusement et de la dire nettement".

Au nom de ce principe, les erreurs, les insuffisances et les lacunes dans la direction économique et sociale du pays furent dénoncées avec une vigueur sans précédent.

C'est ainsi que le VIème Congrès, placé sous le signe de la rénovation, devait conclure à "l'abolition du mécanisme de gestion centralisée reposant sur les subventions d'Etat" et préconiser "la libération des forces productives".

b) Une politique volontaire

Dès lors, la voie était ouverte pour la mise en oeuvre d'une nouvelle politique économique, la politique de rénovation ou Doi Moi, fondée sur une libéralisation progressive de l'économie vietnamienne.

Cette politique s'est traduite, tout d'abord, par des "mesures de vérité économique" comme la libéralisation des prix, le démantèlement des subventions allouées aux entreprises publiques, l'unification du cours de la monnaie par un ajustement du cours du dong sur celui du marché parallèle, la hausse des taux d'intérêt et la renonciation au financement monétaire du déficit budgétaire.

Par ailleurs, l'agriculture a été "décollectivée" avec la suppression des livraisons obligatoires, la libéralisation des prix et, surtout, la reconnaissance au profit des agriculteurs d'un droit d'usage de la terre.

Depuis octobre 1993, les baux, d'une durée de 20 ans pour les cultures annuelles et de 50 ans pour les cultures pérennes, sont renouvelables et transmissibles.

En outre, le Viêt Nam s'est doté, à la fin de 1987, d'un **code des investissements étrangers**, complété à de nombreuses reprises, qui soutient, dans sa lettre, la comparaison avec les législations en vigueur dans les dragons asiatiques. En effet, les investissements étrangers au Viêt Nam, qui peuvent emprunter la forme de la **co-entreprise**, du **contrat de coopération commerciale**, de la **société étrangère à 100 %** ou de la **concession de travail public** ou de **service public** ("build, operate and transfer ou BOT") bénéficient de garanties comme la protection contre les nationalisations et le rapatriement de la totalité des bénéfices et du capital investi. Par ailleurs, ces investissements étrangers font l'objet d'incitations fiscales non négligables, surtout lorsqu'ils s'effectuent sous la forme de co-entreprises car les vietnamiens souhaitent favoriser les transferts de technologies.

Toutefois, il existe un hiatus entre, d'une part, l'affichage formel, dans la loi fondamentale vietnamienne, de ces garanties et, d'autre part, la réalité quotidienne de la procédure d'investissement qui s'avère longue, difficile et complexe (1)

La politique de rénovation économique et d'ouverture sur l'extérieur s'est accélérée et amplifiée après le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge, en septembre 1989, au terme d'une occupation de dix ans et, surtout, après la défaillance brutale, en septembre 1991, du grand frère soviétique qui apportait, bon an mal an, une aide économique et militaire de 2 milliards de dollars.

Le traumatisme provoqué par l'implosion de l'empire soviétique confirmera le bien fondé de la politique d'ouverture sur l'extérieur devenue désormais **inéluçtable**, tant pour des raisons économiques que pour des motifs géopolitiques.

(1) Voir deuxième partie du présent rapport, page 25 et suivantes

2. Des résultats positifs

La politique de **rénovation**, courageusement conduite par les autorités vietnamiennes, a eu des **résultats positifs** : elle a, d'une part, **assaini l'économie vietnamienne tout en assurant son essor** et, d'autre part, **intégré le Viêt Nam dans son environnement asiatique**.

a) Une économie assainie

La politique de renouveau économique a produit des résultats rapides et souvent spectaculaires.

C'est ainsi que **l'inflation**, qui galopait à un rythme de plus de **700 % en 1986** et de **232 % en 1987**, semble aujourd'hui **maîtrisée**. En effet, la hausse des prix a atteint, en glissement annuel, **17,5 % en 1992** et seulement **5,1 % en 1993**. En six ans, l'inflation est passée de trois chiffres à un seul.

De même, le cours de la monnaie vietnamienne, le **dong**, paraît **stabilisé** : un dollar vaut aujourd'hui **10.800 dongs** au lieu de **14.000** en 1991.

A cet égard, il convient de souligner que l'économie vietnamienne est complètement **"dollarisée"** et que tous les biens et services sont indifféremment facturés en dongs ou en dollars, avec une nette préférence des acteurs économiques locaux pour un paiement en dollars ...

Cette méfiance des commerçants, des entreprises et des épargnants à l'encontre de la monnaie nationale conduit, à intervalles réguliers, la Banque centrale vietnamienne à vendre des dollars pour soutenir le cours du dong.

Par la mise en oeuvre de cette politique **d'ajustement structurel**, le Viêt Nam est devenu l'un des meilleurs élèves du Fonds monétaire international qui le presse maintenant de rénover son secteur public et d'engager une politique de privatisations.

Ce spectaculaire assainissement des fondamentaux de l'économie vietnamienne et la politique du **dong fort** n'ont pas pénalisé la croissance de l'économie vietnamienne. Au contraire, la croissance s'est accélérée en passant d'un rythme annuel de **4,5 %** dans les années 1987-1988 à un taux de **7,5 %** en 1993.

L'accélération de la croissance résulte, tout d'abord, de la forte augmentation de la **production industrielle** (+ 12,6 % en 1992 ; + 10,5 % en 1993) en particulier dans le secteur des industries lourdes.

Par ailleurs, la **production agricole**, qui représente 36,4 % du P.I.B., progresse régulièrement (+ 6,3 % en 1992, mais + 3 % seulement en 1993, en raison d'une médiocre récolte de riz au printemps).

Au-delà des aléas climatiques, cette amélioration régulière de la production agricole est la conséquence heureuse de la libéralisation du statut des terres dont le droit d'usage a été reconnu aux paysans. C'est ainsi que les rendements de la culture du riz sont passés de 2.000 kilos par hectare, il y a dix ans, à un niveau moyen de 3.000 kilos par hectare, aujourd'hui, grâce notamment à une utilisation plus intensive de la main d'oeuvre. La production de riz équivalent paddy a progressé de 14 % entre 1990 et 1993, et passant de 21,5 à 24,5 millions de tonnes. Cette amélioration sensible de la productivité a fait du Viêt Nam le troisième exportateur mondial de riz, derrière la Thaïlande et les Etats-Unis.

Enfin, le secteur des services, qui représente 38,2 % du P.I.B., a connu une croissance de 10,6 % en 1993.

Fort de ce rythme de croissance, le Viêt Nam s'est assigné comme objectif un **doublé** de son PIB d'ici à l'an 2000. Pour prendre la mesure de cet enjeu, il convient de rappeler que le PIB du Viêt Nam ne s'élève qu'à 15 milliards de dollars et que le revenu annuel par habitant est l'un des plus faibles de la planète avec officiellement 220 dollars.

b) Une économie intégrée

En outre, les **échanges commerciaux** du Viêt Nam (exportations + importations) ont plus que **doublé** entre 1989 et 1993 : ils ont été portés de 3 à 6,3 milliards de dollars.

Ces échanges présentent les caractéristiques du commerce extérieur d'un pays en voie de développement. C'est ainsi que le Viêt Nam exporte, avant tout, des **produits de base**, à faible valeur ajoutée, comme le **pétrole brut** (65 millions de tonnes en 1993 pour une valeur de 861 millions de dollars), les **produits de la mer** (pour une valeur de 370 millions de dollars en 1993), le **riz** (1,8 million de tonnes en 1993, pour une valeur de 350 millions de dollars), les **produits textiles** (161.000 tonnes en 1993, pour une valeur de 350 millions de dollars) ou le **charbon** (2 millions de tonnes pour une valeur de 84 millions de dollars).

Au total, les exportations vietnamiennes ont progressé de plus de 20 % en 1993, pour atteindre 3 milliards de dollars.

En contrepartie, les **importations** ont connu une forte augmentation de plus de 30 % pour s'établir à **3,3 milliards de dollars**.

Ces importations portent essentiellement sur des biens d'équipement incorporant une technologie, sur des produits pétroliers raffinés, sur des spécialités pharmaceutiques et sur des intrants agricoles.

En définitive, le déficit commercial s'est creusé pour atteindre **300 millions de dollars** au lieu de 60 millions en 1992.

Cette évolution est normale pour un pays en voie de développement, qui s'ouvre sur l'extérieur : les déficits des échanges de marchandises et de services, malgré un développement rapide du tourisme, sont loin d'être compensés par les transferts privés, tels que les envois de fonds de la diaspora vietnamienne.

Les résultats du commerce extérieur doivent cependant être analysés avec précaution : ils souffrent des limites et des insuffisances de l'appareil statistique vietnamien et, surtout, ils ne tiennent pas compte de la **contrebande**.

Or, le "commerce du peuple", comme l'appellent les autorités vietnamiennes, est estimé par le ministère du commerce à 1,3 milliard de dollars pour l'année 1993. Cette estimation, qui doit elle aussi être prise avec précaution, donne cependant une idée de l'ampleur du phénomène dans un pays qui compte 3.200 kilomètres de côtes et 3.730 kilomètres de frontières terrestres.

Une analyse des échanges commerciaux du Viêt Nam montre que les pays asiatiques de la région sont les **principaux partenaires commerciaux** du Viêt Nam. C'est ainsi que le **Japon, Singapour, la Corée du Sud, Hong Kong, Taiwan** et la **Thaïlande** assurent, ensemble, près de 80 % des échanges commerciaux du Viêt Nam. Le **Japon** absorbe, à lui seul, près de la moitié des exportations vietnamiennes.

En trois ans, le Viêt Nam s'est affranchi de son statut de **pays de l'Est, membre du Comecon, pour devenir un pays asiatique à part entière qui frappe à la porte de l'A.S.E.A.N.**

Cette intégration économique du Viet Nam dans sa région géographique est confirmée par l'origine des investissements étrangers.

C'est ainsi que **Taiwan, Hong Kong, la Corée du Sud, le Japon, Singapour** et la **Thaïlande** devraient réaliser près de 60 % du total des investissements étrangers autorisés depuis 1988 (8,5 milliards de dollars).

Au sein des pays asiatiques, les "investisseurs chinois" (Taïwan, Singapour, Hong Kong, Chine populaire et Macao) représentent près de 48 % des investissements étrangers au Viêt Nam.

Cette prédominance des voisins du Viêt Nam laisse toutefois un **place honorable** à la France qui apporte au Viêt Nam une **aide appréciable**.

B. UNE AIDE SIGNIFICATIVE DE LA FRANCE

La France a soutenu, avec résolution, constance et détermination, les efforts déployés par le Viêt Nam pour sortir des ornières de l'économie socialiste, s'ouvrir sur l'extérieur et rejoindre la communauté internationale.

L'action de la France en faveur du Viêt Nam comporte deux volets principaux : d'une part, une aide économique dont le montant a doublé chaque année depuis 1990 et, d'autre part, une coopération culturelle scientifique et technique particulièrement vivace et variée.

1. Un appui résolu

L'aide appréciable qu'apporte notre pays au Viêt Nam s'est, jusqu'à présent, traduite par un "taux de retour" non négligeable puisque la France occupe dans ce pays une place honorable.

a) Une aide appréciable

Au-delà de son rôle de bailleur de fonds, la France a été le principal artisan du retour du Viêt Nam au sein de la communauté financière internationale.

C'est en effet grâce à l'action de la France que le Viêt Nam, qui se trouvait en état de cessation de paiement depuis 1982, a régularisé sa situation à l'égard du fonds monétaire international, en septembre 1993, par un remboursement de 140 millions de dollars d'arriérés. Ce remboursement a pu s'effectuer grâce, d'une part, à des **dons bilatéraux** pour un montant de **55 millions** de dollars dont 15 millions en provenance de la France et, d'autre part, à un **crédit relais de 85 millions** de dollars, "syndiqué" par la Banque française du commerce extérieur.

Cette intervention de la France, soutenue par le Japon, a permis la reprise des financements de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement.

Parallèlement, le **groupe des pays donateurs**, "amis du Viêt Nam", qui s'est réuni en novembre 1993, à Paris, sous l'égide de la France, a mobilisé une aide d'**1,8 milliard de dollars** en faveur du Viêt Nam.

En outre, le **Club de Paris**, présidé par la France, a accordé au Viêt Nam, le 15 décembre dernier, un traitement préférentiel de sa dette publique. C'est ainsi qu'il a été décidé, sous l'impulsion de la France, **d'une part**, d'annuler 50 % des arriérés sur crédits commerciaux garantis (soit l'annulation d'environ 500 millions de dollars de dettes) et, **d'autre part**, d'étaler sur 30 ans le remboursement des arriérés sur crédits concessionnels, c'est-à-dire consentis à des conditions privilégiées.

En définitive, il ne reste plus qu'à traiter les **dettes commerciales non garanties** du Viêt Nam, lors d'une prochaine réunion du Club de Londres.

Au-delà des efforts qu'elle a déployés pour favoriser la réintégration du Viêt Nam dans la communauté financière internationale, la France a soutenu, par une vive progression de son aide bilatérale, les progrès accomplis par ce pays pour moderniser son économie.

C'est ainsi que l'aide financière apportée par la France, sous forme de **dons d'abord**, puis à partir de 1993, de **dons et de prêts** du Trésor est passée, entre 1989 et 1993, de 5 à **250 millions de francs**.

A ce protocole financier, constitué de 100 millions de dons et de 150 millions de prêts consentis à des conditions avantageuses (prêt d'une durée de 15 ans, avec 4 ans de grâce, à un taux d'intérêt de 2,6 % par an) auraient dû s'ajouter les **110 millions de francs** dont disposait la **Caisse française de développement**. En effet, la Caisse avait été autorisée, par le ministre de l'économie, à intervenir au Viêt Nam, à la suite de la visite d'Etat effectuée dans ce pays par M. le Président de la République, en février 1993.

Toutefois, les autorités de Hanoï n'ont donné leur "feu vert" à l'intervention de l'agence de Hanoï, qu'au début du mois de juin 1994.

Ce retard est imputable à des difficultés inhérentes, d'une part, au souhait de la Caisse de bénéficier des privilèges et immunités diplomatiques les plus larges et, d'autre part, à une incompréhension de la spécificité du statut d'institution financière spécialisée de la Caisse. Les autorités vietnamiennes ont éprouvé des difficultés à admettre que la Caisse ne constitue pas un établissement bancaire, au sein de la loi bancaire vietnamienne, mais un organisme public d'aide au développement jouissant d'une certaine autonomie.

Pour 1994, le montant du **protocole financier**, qui constitue certes un instrument de développement à la disposition des autorités vietnamiennes mais également une aide à l'implantation des entreprises françaises, devrait atteindre **350 millions de francs**. Le Gouvernement français a donc décidé, dans un contexte de rigueur budgétaire, d'accentuer l'effort financier consenti en faveur du développement économique du Viêt Nam.

La France est aujourd'hui le **deuxième bailleur de fonds bilatéral**, mais loin derrière le Japon qui a accordé au Viêt Nam, en 1993, une aide de 540 millions de dollars, soit 3 milliards de francs.

b) Une place honorable

Le soutien résolu apporté par la France aux efforts de modernisation économique du Viêt Nam s'est accompagné d'une **intensification de nos échanges commerciaux et d'un développement de nos investissements directs**.

C'est ainsi que les échanges commerciaux franco-vietnamiens se sont élevés à **2,6 milliards de francs** en 1993, soit environ 450 millions de dollars, alors que les statistiques vietnamiennes, toujours sujettes à caution, ne les créditent que de 350 millions de dollars.

Avec 450 millions de dollars d'échanges commerciaux, la France constitue le **4ème partenaire** du Viêt Nam, derrière le Japon (1.450 millions de dollars), Singapour (1.340 millions de dollars) et la Corée du Sud (460 millions de dollars). La **part du marché** de la France dans les importations du Viêt Nam s'élève à **8 %**, pourcentage exceptionnel pour l'Asie où nos parts de marché moyennes se situent entre 2 et 3 %.

En 1993, la structure de nos exportations en direction du Viêt Nam s'est caractérisée par une nette progression des **biens d'équipement**, qui représentent désormais plus de la moitié de nos exportations, et par une diminution corrélative de la part relative des produits agroalimentaires et des spécialités pharmaceutiques.

Quant aux importations françaises de produits vietnamiens, elles ont doublé, entre 1992 et 1993, pour franchir le seuil symbolique du **milliard de francs**. La structure de ces importations porte la marque d'une forte augmentation du textile-habillement et des articles en cuir et d'une diminution de l'importance du riz et des produits de la mer.

En outre, les flux commerciaux entre la France et le Viêt Nam sont moins déséquilibrés comme en témoigne la diminution du taux de couverture de nos importations en provenance du Viêt Nam par nos

exportations à destination de ce pays qui est passé de 440 % en 1988 à 159 % en 1993.

Enfin, la France, premier investisseur européen, se situe, avec 535 millions de dollars, soit 6,23 % du total des investissements étrangers, en cinquième position derrière Taiwan, Hong Kong, la Corée du Sud et l'Australie.

Les principaux domaines d'élection des investissements français, moins "volatiles" que ceux réalisés par certains pays de la région en quête de délocalisation, sont les suivants :

- le tourisme avec un projet réalisé : la rénovation et l'extension par le groupe ACCOR de l'Hôtel Métropole à Hanoï et trois projets en cours de réalisation : un hôtel Méridien à Saigon, l'hôtel de l'Opéra à Hanoï par C.B.C. et un hôtel à Haiphong par le groupe FEAL ;

- le domaine pétrolier avec le groupe TOTAL qui a été la première Compagnie occidentale à obtenir, en novembre 1988, un permis d'exploration et de prospection dans le golfe du Tonkin. Ces recherches se sont révélées infructueuses et le groupe TOTAL a obtenu un nouveau permis de prospection au large de Vong Thau, dans le sud du pays. Le premier forage a été effectué fin 1993 et l'incertitude subsiste sur le potentiel pétrolier du Viêt Nam⁽¹⁾. De plus, le groupe TOTAL, en partenariat avec des compagnies taiwanaises, a été retenu pour effectuer l'étude de faisabilité de la première raffinerie du Viêt Nam d'une capacité de 6 millions de tonnes pour un investissement d'1,2 milliard de dollars ;

- les télécommunications avec, d'une part, Alcatel qui a équipé 9 centraux téléphoniques, installé plus de la moitié des 300.000 lignes téléphoniques du Viêt Nam et introduit les premiers téléphones mobiles à Hanoï et, d'autre part, T.R.T. qui a créé les premières lignes modernes de téléphonie rurale ;

- et l'agro-alimentaire avec, notamment, les brasseries et glaciers internationales du groupe Castel, la Société commerciale des potasses et de l'azote (alimentation du bétail) et la société ORSAN, filiale de Laffarge et Coppée (production de monosodium de glutamate).

En outre, sur un total de huit banques étrangères implantées au Viêt Nam, quatre sont françaises : la Banque française du commerce extérieur, la Banque nationale de Paris, le Crédit Lyonnais et Indosuez.

Enfin, les entreprises françaises participent à certains projets vietnamiens jugés prioritaires par les autorités d'Hanoï.

1. La Compagnie Japan Viêt Nam Petroleum, filiale du groupe Mitsubishi Oil, vient de découvrir un gisement pétrolier "tres important !" dans le champ "offshore" de Rang Dong ("Aurure", au large des Côtes Sud-vietnamiennes (Le monde du 23 juin 1994)

Il s'agit, tout d'abord, de deux opérations quelque peu "pharaoniques" comme, d'une part, la construction d'une ligne électrique Nord-Sud de 500.000 volts à laquelle sont associés Merlin-Gérin, la Cegelec et Sediver et, d'autre part, la Centrale hydraulique de Yali pour laquelle la Sogreah s'est vu confiée la révision des études de faisabilité réalisées par les Russes.

Par ailleurs, la Lyonnaise des Eaux et la Générale des Eaux ont obtenu de nombreux contrats pour des opérations de traitement et d'adduction de l'eau.

Enfin, Thomson C.S.F. a contribué à la rénovation des infrastructures de navigation aérienne (radar, système I.L.S.) dans le sud et le centre du pays.

En définitive, force est de constater, sans sombrer dans un triomphalisme cocardier, que l'effort consenti par la France en faveur du Viet Nam s'est traduit par un taux de retour satisfaisant en termes de retombées économiques pour nos entreprises.

2. Une coopération culturelle, scientifique et technique multiforme

Cet accroissement de l'aide économique et financière apportée au Viêt Nam s'est accompagné d'un renforcement sensible de la coopération culturelle, scientifique et technique avec un pays auquel nous attachent des liens historiques, culturels et sentimentaux particulièrement vivaces.

C'est ainsi que les crédits consacrés à cette coopération ont progressé, entre 1988 et 1993, de 24 à 73,5 millions de francs dont 68 millions de francs en crédits d'intervention ; mais pour prendre la pleine mesure de l'effort consenti par la France, il convient d'ajouter à ce montant les crédits alloués par le Trésor pour la formation des cadres (10 millions de francs), les crédits en provenance des ministères techniques comme l'agriculture, les subventions accordées par les collectivités territoriales françaises et, enfin, les dons des organisations non gouvernementales. Au total, le Viêt Nam a bénéficié, en 1993, d'environ 120 millions de francs au titre de la coopération culturelle, scientifique et technique.

Notre action, qui s'appuie sur une démarche globale et multiforme, s'articule autour de trois axes principaux : la promotion de la francophonie, la formation des cadres et la consolidation de l'Etat de droit et, enfin, la coopération scientifique et technique, stricto sensu.

a) La promotion de la francophonie

La promotion de la francophonie, qui a mobilisé 20 millions de francs en 1993, constitue la pierre angulaire de notre coopération culturelle avec le Viêt Nam. En effet, le Viêt Nam se veut un pays francophone, comme en témoigne sa récente candidature pour l'organisation du sommet de la francophonie de 1997 ; mais il existe un décalage entre, d'une part, la volonté des dirigeants de préserver l'identité et l'exception culturelles du Viêt Nam, par une affirmation de sa "francité" et, d'autre part, la réalité de la langue française qui est parlée par moins de 100.000 personnes dans un pays de 72 millions d'habitants dont la moitié est née après la réunification du Viêt Nam, en 1975.

La France a donc fait le choix au Viet Nam d'une politique de la "francophonie de l'élite" en axant son effort sur "les forces vives" de la Nation : étudiants, professeurs, cadres, ingénieurs, médecins...

L'objectif qui soutient cette politique consiste à persuader les vietnamiens que le français n'est pas seulement le véhicule d'une culture susceptible de renforcer l'exception vietnamienne, mais qu'il constitue également une langue moderne et utile.

A cet égard, le succès du Centre culturel français de Hanoï, qui a ouvert ses portes en 1992, est révélateur de la demande de savoir et de la curiosité intellectuelle des vietnamiens.

En 1993, le Centre culturel a accueilli à ses cours de français plus de 3.000 étudiants, soit environ 750 étudiants par session de 11 semaines. Par ailleurs, le Centre organise, pour ses 5.600 membres, des activités culturelles comme la projection de films, des concerts, des expositions et des conférences.

A Saigon, une action comparable est conduite par un organisme vietnamien, l'Institut d'échanges culturels avec la France qui forme, par des cycles courts, au "français de spécialité" utilisé dans certains secteurs comme la banque, le tourisme et l'hôtellerie, les affaires, la pharmacie.

Cette structure originale, qui se comporte comme un prestataire de services, intervient à la demande de la France, des écoles ou des entreprises.

Par ailleurs, la France a mis l'accent sur la formation des professeurs vietnamiens avec une formation continue, un enseignement à distance et l'élaboration par une équipe franco-vietnamienne de manuels de français pour les sept années de l'enseignement secondaire.

En outre, l'expérience des classes bilingues, qui a été initiée à Saïgon, en 1992, dans des classes du primaire, avec l'appui de deux O.N.G. éducatives (le groupement des retraités éducateurs sans frontières : G.R.E.F. et la Guilde du Raid), connaît un vif succès. Actuellement, ces classes, où l'enseignement des matières scientifiques est assuré en français, sont au nombre de 17 à Saïgon et de 6 à Hanoï. L'année prochaine, de 6 à 10 classes bilingues devraient ouvrir à Hué. Le nombre de ces classes bilingues est appelé à connaître une croissance quasi exponentielle pour satisfaire l'attente des familles vietnamiennes puisqu'on dénombre quatre demandes pour une place.

Enfin, la voix de la France se fait entendre, tous les soirs, sur la première chaîne de la télévision vietnamienne, par un journal télévisé, en français, animé par de jeunes journalistes formés en France, qui succède à un bulletin d'informations en anglais. En outre, trois publications rédigées en français sont maintenant disponibles au Viêt Nam : les hebdomadaires Saïgon Eco et Viêt Nam Scoop et le bimensuel Le Courrier du Viêt Nam.

b) La formation des cadres

Le deuxième axe de l'action menée par la France réside dans la formation des cadres.

Cette politique de formation poursuit deux objectifs. D'une part, contribuer à fournir au Viêt Nam les cadres, de surcroît francophones, dont il a besoin pour assurer son développement et améliorer sa capacité d'absorption de l'aide étrangère. D'autre part, favoriser l'instauration d'un Etat de droit afin de créer un environnement juridique favorable à un développement économique durable du Viêt Nam.

La concrétisation de l'objectif de formation des cadres emprunte deux formes principales.

Il s'agit, en premier lieu, des formations dispensées en France grâce à l'octroi aux jeunes vietnamiens de deux catégories de bourses : d'une part, les bourses de formation de courte et moyenne durée, à raison de 450 en 1993, et, d'autre part, le programme de bourses de longue durée, dites d'excellence, à raison de dix par an pendant cinq ans.

Ces bourses d'excellence sont destinées à permettre aux meilleurs élèves vietnamiens d'être formés dans les universités et les grandes écoles françaises. Toutefois, aucune bourse d'excellence n'a été attribuée en 1993 du fait de la rigueur des critères linguistiques de sélection des candidats.

Il s'agit, en second lieu, des formations dispensées sur place par le truchement de structures franco-vietnamiennes. Tel est le cas du Centre franco-vietnamien de formation à la gestion, créé en 1992, à Hanoï, sous l'impulsion de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et en liaison avec le ministère vietnamien de l'éducation. Ce Centre, qui vient d'ouvrir une annexe à Saïgon, remplit trois fonctions.

Tout d'abord, les deux établissements forment aux méthodes modernes de la gestion des entreprises des étudiants francophones déjà titulaires d'un diplôme universitaire et recrutés par concours (67 étudiants au total en 1993). L'enseignement, d'une durée d'un an, est dispensé en français et sanctionné par un diplôme.

Par ailleurs, le Centre forme des formateurs par des cours de recyclage destinés aux professeurs de l'enseignement supérieur vietnamien (université d'économie, Ecole des finances, Ecole du commerce intérieur...).

Enfin, le Centre organise, pour un public de cadres des entreprises ou des administrations économiques, des cycles de formation continue (comptabilité, finances, gestion des ressources humaines, etc...).

Un autre exemple de coopération réussie est constitué par le programme de formation par l'Institut national polytechnique de Grenoble des professeurs ingénieurs des trois instituts nationaux polytechniques du Viêt Nam (Hanoï, Danang, Ho Chi Minh Ville).

Enfin, les pouvoirs publics français apportent leur soutien aux formations de techniciens dispensés par les entreprises françaises implantées au Viêt Nam comme Air France, Thomson ou Total

L'assistance pour l'instauration progressive d'un Etat de droit, qui constitue la seconde finalité de l'action de formation menée par la France, s'est concrétisée notamment par l'ouverture, en 1993, de la Maison franco-vietnamienne du Droit.

Cet organisme s'est vu assigner une triple mission : mettre à la disposition des juristes vietnamiens une documentation juridique actualisée, organiser des conférences sur des thèmes choisis d'un commun accord et identifier les besoins des autorités vietnamiennes en matière de coopération et de formation juridique.

Par ailleurs, la France participe à la rénovation des structures juridiques du Viêt Nam. L'enjeu de cette coopération juridique est que le Viêt Nam, inclus dans un environnement régional marqué par la tradition juridique anglo-saxonne, se dote de codes et d'institutions inspirés du droit français.

Plusieurs actions s'inscrivent dans cette perspective comme l'assistance apportée par le ministère français de la justice pour l'élaboration du code civil et du statut de la magistrature, la mise en place de juridictions administratives par le Conseil d'Etat et la participation de l'ordre des avocats près la Cour d'Appel de Paris à l'élaboration de la réglementation de la profession d'avocats.

De même, la France apporte son concours au Viêt Nam pour l'aider à se doter d'une administration moderne et adaptée à l'économie de marché.

C'est ainsi que la coopération entre le ministère vietnamien des finances et l'association pour le développement des échanges en technologies économiques et financières (A.D.E.T.E.F.), qui dépend du ministère français des finances, s'est conclue par la création, à Hanoi, de l'Institut supérieur des finances. Cet organisme, que dirige un fonctionnaire français, assure une double action de formation.

En premier lieu, l'Institut dispense une formation longue axée sur les finances publiques et dispensée en français à des cadres supérieurs des finances entièrement détachés par leurs services. En second lieu, il organise des actions de formation" ponctuelles, sur des thèmes d'actualité, destinées aux cadres dirigeants du ministère des finances.

A la fin de ce programme, un tiers des cadres du ministère vietnamien des finances sera francophone.

Par ailleurs, un expert français, qui a pris une part active dans le traitement de la dette vietnamienne par le Club de Paris, a exercé, jusqu'à ces derniers mois, les fonctions de conseiller technique auprès du ministère vietnamien des finances.

D'autres experts français sont actuellement en fonction auprès des autorités vietnamiennes et notamment des douanes. En outre, un expert français, "prêté" par la Caisse française de développement, vient d'être recruté par le P.N.U.D. dans le cadre d'un programme visant à la restructuration de l'administration vietnamienne.

c) Les fleurons de la coopération technique

Le troisième et dernier pôle de l'aide apportée par la France est constituée par la coopération scientifique et technique dont les deux fleurons sont la coopération médicale et la coopération agronomique.

La coopération médicale est particulièrement active. Cette vitalité s'explique par l'ancienneté et l'intensité des liens entre la médecine française, symbolisée par Yersin, et les médecins vietnamiens généralement francophones, par la multiplicité des intervenants (pouvoirs

publics, A.U.P.E.L.F., U.R.E.F., universités, O.N.G. ...) et par le foisonnement des initiatives. Ce dynamisme de la coopération médicale a rendu nécessaire la nomination d'un coordinateur médical auprès de l'Ambassadeur de France afin de rendre plus lisible et plus visible l'aide apportée par notre pays.

Cette aide porte, tout d'abord, sur la **réhabilitation et la rénovation des hôpitaux** (Saint-Paul, Viet Duc et Bach Mai à Hanoï ; hôpital Grall à Ho Chi Minh Ville) et des **instituts Pasteur**.

Par ailleurs, l'**Institut du coeur**, qui est le résultat d'une coopération entre le service de santé d'Ho Chi Minh Ville et la Fondation Alain Carpentier, constitue une opération phare, une vitrine de la chirurgie cardiaque française et un modèle de gestion des dépenses de santé.

Enfin, la coopération médicale met l'accent sur la formation des médecins vietnamiens par la coopération universitaire et le programme de stages pour les étudiants vietnamiens "faisant fonction d'interne" dans les hôpitaux français. Ce programme connaît un vif succès et constitue une motivation très forte pour l'apprentissage de notre langue.

La **coopération agronomique**, vivace elle aussi, est axée sur deux programmes de développement intégré (appui à l'agriculture familiale, commercialisation des produits...) : le programme Fleuve rouge au nord et le programme Mékong au sud, auxquels participent le C.I.R.A.D., l'I.N.R.A. et l'O.R.S.T.O.M.

Ces trois organismes viennent d'ailleurs de réaffirmer leur volonté d'intervenir conjointement au Viêt Nam en centrant leurs actions sur quatre thèmes de recherche : la valorisation des produits agricoles, la réhabilitation des espaces dégradés, la gestion durable des systèmes agricoles intensifs et la gestion des ressources aquatiques vivantes.

Par ailleurs, les actions de formation se multiplient avec, d'une part, l'organisation au Viêt Nam de séminaires de formation par l'Institut national agronomique de Paris-Grignon et, d'autre part, l'octroi par la France de bourses destinées aux enseignants des écoles agronomiques vietnamiennes.

Enfin, un projet dénommé Agropolis vise à créer au Viêt Nam des "îlots d'innovations technologiques" dans le domaine des industries agroalimentaires.

Au terme de cet "état des lieux" de la coopération entre la France et le Viêt Nam, le diagnostic formulé en introduction se vérifie pleinement : la coopération entre la France et le Viêt Nam se porte bien. Nos relations avec le Viêt Nam n'ont jamais été aussi bonnes : le passé semble révolu et la France bénéficie d'un indéniable capital de

sympathie pour avoir été, à la fin de l'année 1993, le principal artisan du retour du Viêt Nam au sein de la communauté financière internationale.

Pour autant, ce sentiment de reconnaissance ne se traduira ni par une rente de situation allouée à la France, ni par un traitement privilégié accordé à nos entreprises.

Dans un contexte de concurrence exacerbée, il appartient aux pouvoirs publics français, qui ont fait un pari sur le Viêt Nam, de renforcer et d'infléchir notre politique de coopération afin de consolider la présence de la France et de favoriser le rayonnement de notre culture.

II. UNE ACTION À CONFORTER POUR CONSOLIDER LA PRÉSENCE DE LA FRANCE ET FAVORISER SON RAYONNEMENT CULTUREL

La France a fait sur le Viêt Nam un pari qui repose sur une triple ambition : aider ce pays à réussir sa transition vers l'économie de marché, favoriser la création d'un Etat de droit et se doter d'une tête de pont pour renforcer la présence des entreprises françaises en Asie du Sud-Est, qui est devenue l'un des «centres de gravité» économiques du monde.

A. - L'ACTION ÉCONOMIQUE : S'ADAPTER À LA NOUVELLE DONNE VIETNAMIENNE

Le Viêt Nam représente pour la France un tremplin à partir duquel elle pourrait «rebondir» pour s'implanter dans une région dynamique où ses parts de marché ne dépassent pas 2 %.

Consolider la présence de la France constitue, à l'évidence, l'une des priorités du Gouvernement français comme en témoigne la récente «initiative française vers l'Asie» qui, par une coïncidence de l'histoire, a été présentée par M. Gérard Longuet le 3 février dernier, le jour même où le Président Bill Clinton annonçait la levée de l'embargo américain.

Certes, la place de la France se sera jamais dominante au Viêt Nam qui continuera de donner la préférence à ses voisins asiatiques.

Toutefois, l'ASEAN, les Etats-Unis et l'Union européenne apparaissent, aux yeux des dirigeants vietnamiens, comme des contrepoids à la puissance de la Chine. Dans ce contexte, la France dispose d'une carte maîtresse dans la mesure où elle fait figure de chef de file de l'Union européenne. Pour les Vietnamiens, le chemin de Bruxelles passe par Paris.

L'enjeu que représente le Viêt Nam pour la France implique donc que nous nous donnions les moyens de nos ambitions car ce pays est tout à la fois un **marché convoité** et un **marché difficile**.

1. Un marché riche de virtualités mais difficile d'accès

Le Viêt Nam n'est pas encore un **Eldorado** comme pourrait le faire croire l'engouement qu'il suscite ; mais il dispose de **réels atouts** pour devenir, à l'horizon 2015-2020, un **nouveau dragon asiatique**.

a) Un marché potentiel

Le premier atout du Viêt Nam réside dans sa position stratégique au coeur de l'Asie du Sud-Est qui s'affirme comme le **pôle de la croissance mondiale**.

De plus, le Viêt Nam dispose d'un **potentiel touristique**, d'un **gisement énergétique** (pétrole, gaz, énergie hydraulique...) et d'un **capital de ressources naturelles** en minerais (argent, nickel, cuivre, bauxite...) ainsi qu'en produits agricoles (riz, thé, café, hévéa...) et en produits de la mer.

Enfin, au-delà de ces atouts naturels, dont l'importance, et notamment celle du potentiel pétrolier, ne doit pas être surestimée, le Viêt Nam est surtout riche de ses 72 millions d'habitants qui constituent un **réservoir de main d'oeuvre** en raison de la vive croissance démographique de ce pays (+ 2,3 %) et de son fort taux de chômage (de 20 à 30 % de la population active) alimenté par l'exode rural, la démobilisation des soldats et le retour des travailleurs «prêtés» aux pays socialistes. Cette main d'oeuvre est jeune (plus de la moitié de la population est née après le 30 avril 1975, date de la réunification du Viêt Nam) **alphabétisée** (85 % de la population) **bon marché** (le salaire officiel d'un ouvrier employé par une entreprise étrangère est de 35 dollars par mois, pour 48 heures de travail par semaine) et dotée d'une grande **capacité de travail et d'adaptation**.

Ces multiples atouts sont cependant contrariés par un **handicap de taille** constitué par l'indigence des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires. Les autorités vietnamiennes estiment à **40 milliards de dollars**, d'ici à l'an 2000, le coût de la réhabilitation de ces infrastructures à un niveau compatible avec l'objectif de **doublement du PIB** avant la fin du siècle.

Or, l'étroitesse des marges de manoeuvre budgétaires, quasiment absorbées par le financement de deux projets dont la rentabilité économique est discutable (la ligne électrique Nord Sud et la Centrale hydro-électrique de Yali), la nécessité de financer à hauteur de 70 % le déficit budgétaire par des prêts et des dons extérieurs ainsi que la faiblesse de l'épargne intérieure officielle ne permettent d'autofinancer que la moitié des investissements nécessaires. Dans ces conditions, le Viêt Nam semble contraint de prolonger sa politique d'ouverture sur l'extérieur pour attirer, d'ici le début du troisième millénaire, **12 milliards de dollars d'investissements étrangers et 8 milliards de dollars d'aide internationale**, soit 1,3 milliard de dollars par an d'ici l'an 2000.

En définitive, l'ouverture du Viêt Nam semble irréversible même si certains dirigeants vietnamiens, qui appartiennent à la vieille garde, peuvent éprouver la tentation du repli sur soi.

b) Un marché difficile

Dans ce contexte, le Viêt Nam apparaît comme un marché convoité où la concurrence, déjà vive, que se livrent les pays étrangers sera exacerbée par l'arrivée, en 1994, des fonds multilatéraux (1,86 milliard de dollars promis par le Club des amis du Vietnam) et, dans une moindre mesure, par la levée de l'embargo américain.

A cet égard, la décision américaine aura sans doute des effets indirects importants dans la mesure où elle dissipe les dernières inhibitions du Japon qui n'attendait que ce signal pour accroître ses investissements au Viêt Nam.

En revanche, plusieurs raisons peuvent conduire à penser que la levée de l'embargo ne devrait pas provoquer, au moins dans les prochains mois, une «déferlante» américaine.

Tout d'abord, la levée de l'embargo ne constitue pas une «divine surprise» : elle a été précédée de signes avant coureurs et d'une succession de petits pas. C'est ainsi que l'autorisation des voyages de touristes américains au Viêt Nam, en octobre 1991, l'allègement de l'embargo pour les produits de première nécessité, en avril 1992, et le retrait du veto américain à l'octroi de prêts par les organisations internationales, en juillet 1993, ont constitué les principaux chapitres de cette chronique d'une levée annoncée.

Dès lors, la levée de l'embargo avait été anticipée par les entreprises américaines et de nombreuses sociétés, et non des moindres (Mobil Oil), étaient déjà présentes au Viêt Nam. La décision de Bill Clinton n'a fait qu'accélérer ce processus et le rendre plus visible.

C'est ainsi qu'à la fin de juin 1994, les Etats-Unis ont fait leur apparition, pour la première fois, dans le palmarès des investisseurs étrangers : avec un volume d'investissements autorisés de 78 millions de dollars, ils occupent la seizième place.

Par ailleurs, la levée de l'embargo ne règle pas tous les problèmes qui subsistent entre les Etats-Unis et le Viêt Nam. Certes, Hanoï et Washington viennent de décider de l'ouverture de bureaux de liaison dans les deux capitales ; mais la question des 2.234 soldats américains «disparus en action» (*MIA : missing in action*) demeure le principal obstacle à la normalisation des relations entre les deux pays. En outre, le Président Clinton surbordonne l'établissement de relations diplomatiques avec le Viêt Nam à une amélioration de la situation des droits de l'homme dans ce pays. A cet égard, force est de constater que les Etats Unis sont plus scrupuleux avec le Viêt Nam qu'avec son ancien suzerain, la Chine, laquelle, il est vrai, pèse d'un tout autre poids démographique, politique et économique.

Le Viêt Nam est irrité par cette attitude qu'il considère comme une ingérence infondée dans ses affaires intérieures. Toutefois, l'établissement de relations diplomatiques avec les Etats Unis revêt une importance particulière pour le Viêt Nam, car cette normalisation est le prélude à l'octroi de la **clause de la nation la plus favorisée**. Or, l'obtention de cette clause ouvrirait le marché américain aux exportations vietnamiennes qui bénéficieraient ainsi d'une réduction des tarifs douaniers de 20 à 5 %.

En outre, le Viêt Nam a besoin des Etats Unis pour faire contrepoids à la Chine. C'est ainsi qu'une place semble réservée aux compagnies pétrolières américaines pour la prospection dans les zones maritimes revendiquées par la Chine.

Cependant, les sollicitations des autorités vietnamiennes ne devraient pas, dans l'immédiat, faire oublier aux sociétés américaines, très attachées à la sécurité juridique, les difficultés et les lacunes juridiques du contexte vietnamien.

En effet, le contexte institutionnel et juridique vietnamien se caractérise par un décalage entre, d'une part, une volonté d'ouverture et de modernisation, affichée et sans cesse réaffirmée, et, d'autre part, une réalité administrative toujours pesante dans un Etat de droit encore balbutiant.

Au Viêt Nam, la procédure d'obtention d'une licence d'investissement, qui est délivrée par le Premier Ministre, s'apparente à **une course d'obstacles et à un parcours du combattant**.

Les entraves administratives auxquelles se heurte tout candidat investisseur étranger tiennent, d'une part, à la lourdeur et à

l'extrême cloisonnement de la bureaucratie vietnamienne et, d'autre part, à la complexité et à la lenteur du processus de décision.

Au Viêt Nam, les centres de décision se déclinent au niveau local (comités populaires de province ou de ville) et à l'échelon national (Ministères concernés, Comité d'Etat à la coopération et aux investissements, Comité d'Etat au Plan qui dispose d'un droit de veto, Premier Ministre), sans oublier le Parti communiste vietnamien qui, en l'absence de préfets, sert de courroie de transmission entre le centre et la périphérie. Une fois les interlocuteurs identifiés et la double ou triple négociation achevée, le candidat investisseur devra encore s'armer de patience. La diffusion du pouvoir a pour corollaire la recherche du **compromis, gage du consensus.**

Par ailleurs, il est possible que ce parcours du combattant soit rendu encore plus difficile par la **corruption** régulièrement dénoncée, avec vigueur, par le parti communiste vietnamien.

Au cours de la procédure d'évaluation du projet d'investissement, les autorités vietnamiennes vérifient, avec les moyens dont elles disposent, le sérieux et la faisabilité du projet ainsi que sa compatibilité avec les objectifs de développement du pays. A cet égard, le Viêt Nam encourage plus particulièrement les investissements mettant en oeuvre des technologies avancées, les investissements consommateurs de main d'oeuvre et les investissements producteurs de devises étrangères (tourisme, activités aéroportuaires ou portuaires).

En outre, les autorités vietnamiennes tiennent compte, d'une part, des capacités du marché, notamment au regard de l'indigence des infrastructures et, d'autre part, de la possibilité pour les entreprises vietnamiennes de produire, à terme, des biens d'une qualité comparable à celle des biens fabriqués actuellement par des investisseurs étrangers. C'est ainsi qu'il apparaît que les autorités vietnamiennes ne devraient plus accorder, dans l'immédiat, de licence d'investissement dans les secteurs de l'automobile, des produits laitiers et des brasseries.

Après avoir obtenu sa licence d'investissement, au terme de cette procédure longue, difficile et complexe, l'investisseur étranger peut être rebuté par l'importance des risques qu'implique la réalisation de son projet. En effet, la déficience des infrastructures, le droit de veto accordé au partenaire vietnamien quelle que soit sa participation au capital de la co-entreprise, la surévaluation des apports de la partie vietnamienne, l'intervention de l'administration dans le recrutement et parfois dans la rémunération du personnel ainsi que les défaillances de l'Etat de droit avec l'insuffisance du système de protection de la propriété industrielle et l'impossibilité de faire valoir ses droits devant un tribunal, sont perçus comme des obstacles sérieux à la réussite des projets d'investissements.

Dans certains cas, tout se passe comme si l'objectif poursuivi par l'investisseur étranger était moins de développer réellement un projet que de préparer l'avenir en obtenant d'ores et déjà les autorisations nécessaires pour investir.

En définitive, la **faible capacité d'absorption** des investissements par le Viêt Nam, les incertitudes du cadre juridique et l'attentisme de certains investisseurs expliquent le décalage entre le montant des investissements autorisés depuis 1988 (7,5 milliards de dollars au 31 décembre 1993) et le volume des investissements réalisés (2 milliards de dollars, soit un taux de réalisation de 30 %).

Le Viêt Nam est donc un marché difficile, tant par sa complexité asiatique que par l'âpreté de la concurrence habilement organisée par les autorités vietnamiennes qui ont été échaudées par la défaillance brutale de l'ex Union soviétique.

Déjà deux grands contrats (le gazoduc sous-marin de Bach Ho et la cimenterie d'Haïphong) pour lesquels nos entreprises semblaient bien placées, nous ont échappés.

2. Un renforcement indispensable de la place de la France

Les caractéristiques du marché vietnamien rendent nécessaires, pour assurer le maintien de la présence économique de la France, c'est-à-dire pour limiter l'inéluctable diminution de nos parts de marché, **d'une part, un inflexionnement de l'action des pouvoirs publics français, et d'autre part, l'adoption par les entreprises françaises d'une attitude plus offensive.**

a) Accentuer, concentrer et redéployer l'aide économique de la France

Il semble, tout d'abord, nécessaire pour dissiper les doutes que les dirigeants de Hanoï peuvent éprouver sur notre volonté et notre capacité de relever le **défi vietnamien**, d'afficher clairement notre **priorité vietnamienne** en consentant un **effort financier particulier**. C'est ainsi qu'il apparaît indispensable, dans la mesure où la part relative des prêts au sein du protocole financier ne cesse de s'accroître (60 % en 1993 ; 71 % en 1994) au détriment des dons, de consentir au Viêt Nam des conditions comparables à celles accordées par le Japon (prêts d'une durée de 30 ans, avec un différé de 10 ans, à un taux d'intérêt de 1 % par an).

Par ailleurs, un **redéploiement du protocole financier**, trop concentré sur certaines actions, s'avère, lui aussi, indispensable, en l'absence d'une augmentation sensible de son montant. En effet, 43 % de l'aide financière allouée au Viêt Nam au titre du protocole de 1993 a été utilisée pour financer des projets de traitement de l'eau mis en oeuvre par les deux grands groupes français. Il ne s'agit pas de contester le bien fondé de ces projets particulièrement utiles, car le traitement de l'eau est sans aucun doute la première des priorités au Viêt Nam où le taux de mortalité infantile dépasse 50 pour 1000 ; mais, quel que soit le bien-fondé de ces actions, qui devraient être prolongées par une réhabilitation des réseaux de distribution, la dimension de la Lyonnaise des Eaux et de la Compagnie Générale des Eaux et leur savoir faire, mondialement reconnu, devraient leur permettre, pour réaliser leurs projets indispensables, de soumissionner aux appels d'offre financés par les bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale, Banque asiatique de développement). Votre rapporteur se félicite que ces deux groupes français aient décidé de s'engager dans cette voie.

Sur ce problème de l'eau, votre rapporteur estime que la réhabilitation du réseau doit être effectué préalablement ou simultanément à la construction de stations de traitement. Il apparaît inutile, en effet, de produire une eau pure, à la sortie de l'usine, si elle est parfaitement impropre à la consommation cent mètres plus loin.

La nécessaire diversification des projets financés par le protocole ne doit pas se traduire par une dispersion de nos actions. Au contraire, l'effort financier consenti par la France, par le truchement du protocole, doit se concentrer sur les secteurs où nos entreprises disposent d'un savoir faire éprouvé et d'une technologie reconnue comme l'aéronautique civile au sens large, l'énergie (pétrole et électricité), les télécommunications, le bâtiment et les travaux publics, la pharmacie et le tourisme.

Parmi les secteurs prioritaires, sur lesquels la France doit concentrer ses actions, l'aéronautique occupe une place privilégiée. D'ores et déjà, des résultats positifs ont été obtenus comme la vente de quatre ATR à Vietnam Airlines. Par ailleurs, dans le cadre de l'accord de "partenariat privilégié" conclu, en février 1993, Vietnam Airlines, qui remplace ses avions soviétiques à bout de souffle, a loué à Air France 7 Airbus 320.

Cette fourniture d'aéronefs à la compagnie nationale vietnamienne s'accompagne de la mise à disposition d'équipages d'Air France, de la formation sur place du personnel navigant commercial et de la formation en France, au centre d'instruction d'Air France, à Vilgénis, du personnel technique (pilotes et techniciens de maintenance).

Cette coopération donne entière satisfaction aux deux partenaires ; mais il convient maintenant de transformer l'essai, c'est-à-dire d'aboutir à la vente d'appareils Airbus 320 Vietnam Airlines.

Cet objectif semble difficile à atteindre dans un contexte devenu plus concurrentiel après la levée de l'embargo américain et l'arrivée officielle de Boeing, déjà présent par le truchement de deux appareils 767 loués par la compagnie vietnamienne à une société australienne.

En outre, une attention toute particulière doit être accordée aux projets de réhabilitation des infrastructures jugés prioritaires par les autorités vietnamiennes en axant nos efforts sur le Nord du pays avec des projets comme la modernisation et l'extension de l'aéroport d'Hanoï pour lesquelles un groupement français conduit par Aéroports de Paris a fait acte de candidature.

Enfin, il pourrait être envisagé d'apporter un concours au Viêt Nam pour la modernisation de ses "instruments de souveraineté" (couverture radar, surveillance maritime), dans le Nord du pays, en ayant toutefois conscience de l'extrême sensibilité de la Chine qui verrait d'un mauvais oeil toute tentative de coopération militaire avec l'armée vietnamienne.

b) Favoriser l'implantation des entreprises françaises

Ce recentrage de l'aide financière consentie par la France sur les secteurs prioritaires doit s'accompagner d'une attitude plus offensive des entreprises françaises, parfois enclines à se replier sur le "précarré" du protocole. C'est ainsi que les entreprises françaises déjà implantées au Viêt Nam devraient être en mesure de soumissionner, plus systématiquement, aux appels d'offre internationaux, financés sur les prêts de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement, au besoin en s'associant avec des partenaires asiatiques. A cet égard, l'association de Total avec des compagnies de Taïwan pour obtenir l'étude de faisabilité de la première raffinerie du Viêt Nam et l'alliance conclue par Alcatel avec le japonais Fujitsu pour remporter un contrat de fourniture et d'installation d'un câble sous-marin, financé par l'Australie, constituent des précédents riches d'avenir.

Une autre voie doit être explorée par les entreprises françaises, en partenariat avec les sociétés nipponnes de négoce (Sogo Shosha) présentes au Viêt Nam, celle des projets financés sur prêts japonais, car l'aide japonaise n'est pas exclusivement réservée aux sociétés nipponnes.

Cette ouverture des entreprises françaises sur les financements multilatéraux ou japonais permettrait, en outre, de préserver la finalité du protocole financier qui est d'aider à la première implantation.

A cet égard, force est de constater la quasi-inexistence des PME-PMI parmi les entreprises françaises présentes au Viêt Nam.

Cette situation est la conséquence logique des caractéristiques du marché vietnamien qui, en raison de ses difficultés, semble réservé aux entreprises disposant d'une surface financière suffisante pour, d'une part, pouvoir investir, à moyen terme, sans attendre une rentabilité immédiate et, d'autre part, ouvrir un bureau de représentation dont le coût annuel s'élève à environ 2 millions de francs.

Deux mesures pourraient être envisagées pour tenter de remédier à cette situation préjudiciable à notre économie puisque seules les PME-PMI sont potentiellement créatrices d'emplois dans notre pays :

- en premier lieu, le développement du "portage" des projets d'investissements des PME-PMI par les grandes entreprises qui pourraient mettre à la disposition de leurs "petites soeurs" leurs réseaux à l'étranger ainsi que leur logistique de coopérants du service national à l'étranger. Cette solution, d'ores et déjà expérimentée par Alcatel, Pechiney, Rhône Poulenc et Total devrait être généralisée ;

- en second lieu, la création à Hanoï d'une maison des entreprises françaises qui offrirait aux PME-PMI un ensemble d'infrastructures, de moyens de communication et de services à coût partagé. Une telle initiative assurerait une permanence de la représentation des entreprises françaises qui permettrait, d'une part, d'alléger la charge de travail "de premier accueil" du Poste d'expansion économique et, d'autre part, de limiter le nombre des missions de prospection souvent peu suivies d'effets et considérées par les autorités vietnamiennes comme relevant du "tourisme d'affaires".

Cette solution franco-française, à laquelle le Poste d'expansion économique apporterait son concours, est indispensable. Elle n'exclut pas la création d'une chambre de commerce franco-vietnamienne, souhaitée par certains, mais dont la transparence institutionnelle pourrait, dans certains cas, ne pas être adaptée à la tradition asiatique de la confidentialité des affaires.

Par ailleurs, il est urgent de procéder, sans plus attendre, à l'extension au moyen terme des procédures COFACE, actuellement limitées au court terme, qu'il s'agisse des procédures d'appui au commerce courant (assurance prospection, assurance foire ...) ou de l'assurance crédit

Enfin, votre rapporteur estime nécessaire, dans le cadre de l'initiative française pour l'Asie, de renforcer les effectifs du poste d'expansion économique de Hanoi. En effet, les effectifs réduits (15 agents tous cadres confondus) de cette équipe compétente, performante et motivée sont absorbés par les tâches de premier accueil des entreprises, par la mise sur pied des missions de prospection et par l'organisation des visites ministérielles. L'appoint d'un ou deux agents supplémentaires permettrait au poste, qui fonctionne à la satisfaction générale, de se consacrer davantage à des analyses prospectives de l'évolution de l'économie vietnamienne.

c) Aider le Viêt Nam à passer de la croissance au développement

Enfin, et surtout, la France doit aider le Viêt Nam à passer de la croissance au développement durable et équilibré, en faisant ce que les autres pays ne font pas, c'est-à-dire favoriser le développement rural sous toutes ses formes.

En effet, avec un secteur agricole qui emploie 70 % de la population active, représente près de 40 % du PIB et intervient pour un bon tiers dans la croissance totale, le Viêt Nam est un pays essentiellement rural. Pourtant, l'agriculture semble oubliée par les autorités vietnamiennes. C'est ainsi que l'agriculture, à l'exception de l'irrigation, était la grande absente des "priorités immédiates" présentées par les autorités vietnamiennes, lors de la conférence des pays donateurs qui s'est tenue à Paris, en novembre 1993.

Par ailleurs, la répartition des investissements étrangers par secteurs économiques montre que les capitaux étrangers sont plutôt attirés par l'industrie et l'énergie (63 % des capitaux investis) ou par l'hôtellerie et le tourisme (19 %) que par l'agriculture (3,2 %).

En outre, cette répartition sectorielle des investissements étrangers, qui privilégie l'industrie et les services au détriment de l'agriculture, s'accompagne d'un déséquilibre géographique dans la localisation des équipements. C'est ainsi qu'en dépit de la volonté des pouvoirs publics d'équilibrer le développement économique du pays, 55 % des investissements étrangers sont implantés dans le Sud du pays, 35 % dans le Nord et 10 % dans le centre.

L'apparente indifférence des autorités vietnamiennes à l'égard du secteur agricole s'explique peut-être par le fait que l'agriculture vietnamienne est maintenant capable de nourrir le pays. Tout se passe comme si les pouvoirs publics ne se préoccupaient que de la production de riz, source de devises étrangères, puisque le Viêt Nam en est devenu le troisième exportateur mondial. En revanche, les autres cultures vivrières

et l'élevage semblent négligés, tandis que l'activité agro-alimentaire n'a guère progressé.

Il s'agit là d'une politique à courte vue car l'indigence des structures agro-alimentaires se traduit, pour le riz, par la production d'une variété de qualité insuffisante, par des pertes de l'ordre de 30 % lors du stockage et par une vente à des prix inférieurs de 10 à 20 % aux cours moyens mondiaux.

En outre, en dehors des deux deltas du Nord (fleuve rouge) et du Sud (Mékong), où une frange de la paysannerie peut apparaître comme relativement aisée, la pauvreté subsiste dans les campagnes, en particulier dans les régions montagneuses où la situation est aggravée par la déforestation et la destruction de l'environnement.

Ces populations "montagnardes", dont un tiers souffrirait, selon certaines ONG, de sous ou de mal nutrition, subissent de plein fouet le dépérissement de l'Etat providence avec la fin de la gratuité des services publics de la santé et de l'éducation.

C'est pourquoi votre rapporteur s'étonne, au sens diplomatique, du terme, que la France ait cessé, en 1993, d'allouer au Viêt Nam une aide alimentaire. Pourtant, cette aide permettait de financer des micro projets, d'une grande utilité sociale, pour les populations, appartenant souvent aux minorités ethniques, des régions montagneuses.

En définitive, la promotion du développement rural implique, d'une part, une diversification des cultures pratiquées par les paysans (maïs, café, hévéa, arboriculture ...) et, d'autre part, la création d'infrastructures qu'il s'agisse de l'amélioration du réseau routier rural, de la constitution d'organisations paysannes autonomes, à côté des coopératives de l'Etat qui font l'objet d'un rejet, du développement du crédit rural ou de la création de centres de diffusion des techniques agricoles ou du développement des filières commerciales.

La France, qui détient, dans tous ces domaines, un savoir faire reconnu et qui disposera avec la Caisse française de développement d'un instrument adapté, pourrait apporter au Viêt Nam un concours précieux ; mais encore faut-il que les autorités de Hanoi prennent conscience de l'importance du développement rural comme source d'un développement économique durable, équilibré et mieux partagé.

Rendre les masses rurales bénéficiaires du développement permettrait de freiner l'urbanisation, d'endiguer le chômage, d'enrayer la paupérisation et de contenir les inégalités sociales, tout en contribuant à la stabilité politique indispensable au développement de la démocratie.

En définitive, cette aide destinée à promouvoir un développement durable et équilibré du Viêt Nam peut sembler ambitieuse ; mais seule une action d'une telle envergure nous permettra de

consolider notre place de **premier partenaire européen** du Viêt Nam et de renforcer notre présence culturelle.

**B. L'ACTION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE :
CULTIVER L'EXCEPTION VIETNAMIENNE**

Trois principes devraient guider notre politique de coopération culturelle, scientifique et technique au Viêt Nam : tout d'abord, **concentrer** notre action sur les domaines prioritaires, ensuite, **accentuer la complémentarité** et renforcer la synergie entre notre aide économique et notre coopération scientifique et technique, enfin, **coordonner** les initiatives afin d'accroître l'impact de notre coopération.

1. Pour une francophonie moderne

La première de nos priorités est constituée par l'**aide significative** que la France doit apporter au Viêt Nam pour lui permettre d'accueillir le sommet de la francophonie de 1997.

A cet égard, la France devrait prendre à sa charge la construction du centre de conférences et du centre de presse ainsi que la formation des interprètes.

Pour marquer notre volonté de nous impliquer fortement dans la préparation de ce sommet, qui doit devenir un objectif mobilisateur, il est urgent de désigner un coordonnateur qui serait l'interlocuteur de Mme Binh, vice-président de la République socialiste du Viêt Nam, en charge de la francophonie.

Par ailleurs, il est indispensable, pour préserver notre crédibilité, d'assurer la pérennité de l'expérience des classes bilingues afin de permettre aux enfants engagés dans ce processus de poursuivre leur cursus franco-vietnamien au collège, puis au lycée. En l'occurrence, le Gouvernement doit dégager, dans les meilleurs délais, les crédits nécessaires pour répondre à l'offre faite par les autorités vietnamiennes de créer des classes bilingues dans trois lycées à Hanoï, Hué et Ho Chi Minh-Ville.

En outre, nous devons **manifester notre présence** par un **développement des échanges culturels**, au sens large et moderne du terme, qui emprunterait des voies aussi diverses que des récitals de chanteurs français, des rencontres de football et des créations théâtrales communes à l'instar de la pièce "Monsieur Jourdain au Tonkin" qui a connu un vif succès au Viêt Nam et en France.

A cet égard, il semble souhaitable que l'action de la France soit confortée par celle des organismes francophones multilatéraux comme l'agence de coopération culturelle et technique.

Enfin, il semble possible, en apportant aux autorités vietnamiennes un concours financier modique, d'obtenir une parution d'un équivalent en français du petit quotidien économique «Viêt Nam News».

D'une manière générale, notre objectif doit être de persuader les vietnamiens que le français est une langue moderne et utile dont l'apprentissage peut être rentabilisé par l'obtention d'un emploi. A cet égard, il conviendrait d'inviter les entreprises françaises implantées au Viêt Nam à recruter, en priorité, des vietnamiens francophones. Il deviendra alors possible de faire du français la deuxième langue étrangère, certes derrière l'anglais, mais devant le japonais et l'allemand.

2. Coordonner les initiatives

Un autre axe de l'action des pouvoirs publics français devrait résider dans la **coordination** des nombreuses initiatives qui se manifestent dans le domaine de la coopération scientifique et technique, afin de rendre plus visible l'aide apportée par la France. A cet égard, votre rapporteur préconise la création d'un **comité de coordination, de suivi et d'évaluation** de la coopération scientifique et technique franco-vietnamienne qui serait mis en place autour d'un noyau constitué par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des affaires étrangères. Une structure analogue pourrait être désignée, du côté vietnamien : elle deviendrait alors l'interlocuteur du comité français. Une démarche semblable pourrait également être adoptée pour la coopération médicale.

Par ailleurs, il semble nécessaire de mieux coordonner et d'accentuer notre coopération juridique et administrative en proposant, notamment, un appui au Comité d'Etat au Plan pour l'évaluation des projets d'investissement.

3. Accentuer la politique de formation des cadres

En outre, il est indispensable d'accentuer notre politique de *formation des cadres, d'une part, en confortant l'assise du centre de formation à la gestion par un allongement à deux ans de la durée de la scolarité afin de permettre au centre de délivrer un diplôme de mastère*

reconnu par les autorités vietnamiennes et, d'autre part, en créant des **instituts universitaires de technologie** dans les instituts polytechniques vietnamiens.

Enfin, la priorité accordée à notre action au Viêt Nam doit se traduire par un **renforcement**, quantitatif et qualitatif, des agents en poste à l'Ambassade de France. En effet, le personnel de l'Ambassade est très sollicité par l'organisation matérielle des visites ministérielles françaises qui, au Viêt Nam, se succèdent à un rythme soutenu. En outre, l'Ambassade souffre d'un déficit, voire d'une absence, de diplomates "vietnamophones" qui, grâce à leur connaissance de la langue vietnamienne, pourraient, en véritables "vietnamologues", être aptes à décrypter les débats politiques internes au parti communiste vietnamien et, d'une manière générale, être capables d'analyser les perspectives d'évolution de la société vietnamienne.

CONCLUSION

Au terme de ce rapport d'information sur l'état et les perspectives de notre coopération avec le Viêt Nam, votre rapporteur ne peut éluder une question qui se pose avec acuité : la transition vers l'économie de marché et l'ouverture sur l'extérieur pourront-elles, encore longtemps, restées sans incidence sur le régime politique du Viêt Nam qui demeure, avec la Chine, la Corée du Nord et Cuba, l'un des quatre derniers dinosaures du Jurassic Park des pays communistes ?

Traumatisés par l'implosion de l'U.R.S.S. et marqués par le syndrome de Tien An Men, les dirigeants de Hanoi, qui s'inspirent du modèle singapourien, caractérisé par la coexistence d'un pouvoir politique fort et d'une économie de marché, sont extrêmement attentifs au maintien de la stabilité politique et sociale.

La récente Conférence nationale du Parti communiste vietnamien, qualifiée par les observateurs de "Conférence de la continuité", vient de confirmer, une fois encore, le refus du pluralisme politique.

Le monopole du Parti communiste vietnamien n'apparaît d'ailleurs pas menacé, à moyen terme.

La nouvelle politique économique et l'ouverture sur l'extérieur semblent même, par les effets bénéfiques qu'elles engendrent, avoir conférés un surcroît de légitimité au Parti communiste vietnamien : le bien-fondé de la politique de rénovation fait maintenant l'objet d'un consensus au sein du Parti communiste : l'affrontement entre les conservateurs et les réformateurs, qui recouvre un conflit de générations, ne porte plus que sur le rythme des réformes. Les dirigeants vietnamiens font preuve d'un grand pragmatisme dans la mise en oeuvre des réformes économiques. Ils gèrent le changement économique comme les paysans vietnamiens gèrent l'eau dans les rizières : aux phases d'ouverture des vannes succède toujours une période de "digestion".

En outre, il n'existe pas au Viêt Nam de véritable opposition, ni même de société civile. Les seuls ferments d'opposition pourraient résider dans les églises (catholique : 10 % de la population et bouddhique : 30 %) qui, avant la victoire communiste, constituaient des foyers importants d'initiative politique. Aujourd'hui, les églises vivent sous une étroite surveillance des autorités politiques : les messes sont soumises à autorisation, les ordinations de prêtres contrôlées et les nominations d'évêques sujettes au droit de veto des dirigeants. La rigueur de cette tutelle provoque, de manière sporadique, des incidents avec l'église bouddhique.

Quant aux jeunes, qui constituent plus de la moitié de la population, l'accès aux biens de consommation (motos...) et l'adoption de tenues vestimentaires occidentales leur tiennent lieu, pour l'instant, d'exutoire et d'échappatoire.

Cette situation politique et sociale souligne le bien-fondé de l'aide apportée au Viêt Nam en vue de l'instauration d'un Etat de droit qui, le moment venu, pourrait permettre un avènement pacifique de la démocratie.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 1er juin 1994, sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la commission a entendu une communication de M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial des crédits des affaires étrangères, sur la mission d'information qu'il a effectuée en République socialiste du Viêt Nam, du 6 au 16 janvier 1994.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a tout d'abord rappelé que l'objet de cette mission avait été d'évaluer, sur pièces et sur place, les résultats des diverses formes de la coopération que la France entretient avec le Viêt Nam.

A cet égard, le rapporteur spécial a considéré l'état de la coopération avec le Viêt Nam comme globalement satisfaisant, qu'il s'agisse de son volet économique ou de la coopération culturelle, scientifique et technique.

Il a cependant estimé que l'indispensable consolidation de la présence française au Viêt Nam, qui constitue un marché très convoité où règne une concurrence exacerbée, impliquait un renforcement et, dans une certaine mesure, un inflexionnement de notre politique de coopération avec ce pays.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a ensuite indiqué que la France avait accompagné, avec clairvoyance et de manière significative, les efforts accomplis par le Viêt Nam pour sortir de son isolement diplomatique, rompre avec le carcan du collectivisme et progresser sur la voie de l'économie de marché. Il a rappelé que la politique de rénovation et d'ouverture sur l'extérieur, commencée en 1986, dans un contexte caractérisé par l'effet Gorbatchev, s'était accélérée et amplifiée après le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge, en septembre 1989 et surtout, après la défaillance brutale, en septembre 1991, de l'ex-URSS qui apportait, bon an mal an, au Viêt Nam une aide économique et militaire estimée à 2 milliards de dollars.

Cette nouvelle politique économique s'est traduite, tout d'abord, par des mesures de vérité économique comme la libéralisation des prix, le démantèlement des subventions allouées aux entreprises publiques, l'unification du cours de la monnaie par un ajustement du cours officiel du

dong sur celui du marché parallèle, la hausse des taux d'intérêt et la renonciation au financement monétaire du déficit budgétaire.

Par ailleurs, l'agriculture a été "décollectivée" avec la suppression des livraisons obligatoires, la libéralisation des prix et, surtout, la reconnaissance au profit des agriculteurs d'un droit d'usage de la terre, renouvelable et transmissible.

En outre, le Viêt Nam s'est doté, à la fin de 1987, d'un code des investissements étrangers, complété à de nombreuses reprises, qui soutient, dans sa lettre, la comparaison avec les législations en vigueur chez les "dragons" asiatiques au regard des garanties et des incitations fiscales accordées aux investisseurs étrangers.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a constaté que la politique de rénovation, courageusement conduite par les autorités vietnamiennes, avait eu des résultats positifs puisqu'elle avait permis d'assainir l'économie vietnamienne, tout en assurant son essor.

Il a fait observer que "l'inflation galopante" des années 1986 (700 %) et 1987 (232 %) semblait aujourd'hui maîtrisée puisqu'elle a atteint, en glissement annuel, 17,5 % en 1992 et seulement 5,1 % en 1993. De même, le cours de la monnaie vietnamienne, le dong, paraît stabilisé : un dollar vaut aujourd'hui 10.800 dongs au lieu de 14.000 en 1991.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a alors fait valoir que ce spectaculaire assainissement des fondamentaux de l'économie vietnamienne et "la politique du dong fort" n'avaient pas pénalisé la croissance de l'économie. Au contraire, la croissance s'est accélérée en passant d'un rythme annuel de 4,5 %, dans les années 1987-1988, à un taux de 7,5 % en 1993.

Le rapporteur spécial a indiqué que, fort de son rythme de croissance, le Viêt Nam s'était assigné comme objectif un doublement, d'ici à l'an 2000, de son produit intérieur brut (PIB), qui s'élève actuellement à 15 milliards de dollars pour une population de 72 millions d'habitants.

En outre, les échanges commerciaux du Viêt Nam (exportations et importations) ont plus que doublé entre 1989 et 1993 : ils ont été portés de 3 à 6,3 milliards de dollars.

Ces échanges présentent les caractéristiques du commerce extérieur d'un pays en voie de développement. C'est ainsi que le Viêt Nam exporte, avant tout, des produits de base, à faible valeur ajoutée, comme le pétrole brut (65 millions de tonnes en 1993 pour une valeur de 861 millions de dollars), les produits de la mer (pour une valeur de 370 millions de dollars en 1993), le riz (1,8 million de tonnes en 1993, pour une valeur de 350 millions de dollars), les produits textiles (161.000 tonnes en 1993, pour

une valeur de 350 millions de dollars) et le charbon (2 millions de tonnes pour une valeur de 84 millions de dollars).

Au total, les exportations vietnamiennes ont progressé de plus de 20 % en 1993, pour atteindre 3 milliards de dollars.

En contrepartie, les importations ont connu une forte augmentation de plus de 30 % pour s'établir à 3,3 milliards de dollars.

Ces importations portent essentiellement sur des biens d'équipement incorporant une technologie, sur des produits pétroliers raffinés, sur des spécialités pharmaceutiques et sur des intrants agricoles.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a alors précisé que les pays asiatiques de la région (Japon, Singapour, Corée du Sud, Hong Kong, Taïwan et Thaïlande) étaient les principaux partenaires du Viêt Nam puisqu'ils assurent 80 % de ses échanges commerciaux. En trois ans, le Viêt Nam s'est affranchi de son statut de pays satellite de l'ex-URSS pour devenir un pays asiatique à part entière qui frappe à la porte de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Il a par ailleurs mentionné un indice supplémentaire de l'intégration économique du Viêt Nam dans sa région géographique en indiquant que 60 % du total des investissements étrangers autorisés depuis 1988 (7,7 milliards de dollars) devraient être réalisés par les voisins du Viêt Nam.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a ensuite fait observer que cette prédominance des pays asiatiques de la région laissait une place honorable à la France, qui a été le principal artisan de la réintégration du Viêt Nam au sein de la communauté financière internationale. Il a rappelé le rôle important, voire déterminant, joué par la France, à la fin de l'année 1993, dans le règlement des 140 millions de dollars d'arriérés du Viêt Nam envers le Fonds monétaire international (FMI), la constitution d'un groupe des pays donateurs, "amis du Viêt Nam" qui va lui accorder, en 1994, une aide de 1,8 milliard de dollars et le rééchelonnement de la dette vietnamienne par le Club de Paris.

Cette intervention de la France a permis la reprise des financements de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement.

Le rapporteur spécial a par ailleurs indiqué que la France avait soutenu, par une vive progression de son aide bilatérale, les efforts accomplis par le Viêt Nam pour moderniser son économie.

C'est ainsi que l'aide financière apportée par la France, sous forme de dons d'abord, puis à partir de 1993, de dons et de prêts du Trésor est passée, entre 1989 et 1993, de 5 à 250 millions de francs.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a alors précisé que le protocole financier aurait dû être complété par un crédit de 110 millions de francs en provenance de la Caisse française de développement, laquelle a été autorisée à intervenir au Viêt Nam en février 1993, à la suite de la visite d'Etat effectuée dans ce pays par M. le Président de la République. Toutefois, des difficultés inhérentes, d'une part, au souhait de la Caisse de bénéficier des privilèges et immunités diplomatiques les plus larges et, d'autre part, à une incompréhension de la part des autorités vietnamiennes du statut d'institution financière spécialisée de la Caisse retardaient la signature de l'accord d'établissement.

Le rapporteur spécial a indiqué qu'avec une aide économique d'un montant de 350 millions de francs, la France était aujourd'hui le deuxième bailleur de fonds bilatéral, derrière le Japon.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a ensuite précisé qu'avec 450 millions de dollars d'échanges commerciaux, la France était le quatrième partenaire commercial du Viêt Nam où elle détient une part de marché de 8 %, soit quatre fois plus que nos positions habituelles dans les pays d'Asie du Sud-Est.

En outre, la France, premier investisseur européen, se situe, avec 520 millions de dollars, soit 7 % du total des investissements étrangers, en cinquième position, à égalité avec le Japon et derrière Taïwan, Hong Kong, l'Australie et la Corée du Sud.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a fait observer que les principaux domaines d'élection des investissements français, moins volatiles que ceux réalisés par certains pays de la région en quête de délocalisations, sont constitués par le tourisme et l'hôtellerie, le secteur pétrolier, l'énergie électrique, les télécommunications, l'agro-alimentaire, l'eau et le secteur bancaire.

Après avoir constaté que l'effort consenti par la France en faveur du Viêt Nam s'était traduit par un "taux de retour" satisfaisant en termes de retombées économiques pour les entreprises françaises, il a souligné que l'accroissement sensible de l'aide financière de notre pays s'était accompagné d'un renforcement significatif de la coopération culturelle, scientifique et technique.

A cet égard, le rapporteur spécial a précisé que notre action, qui s'appuie sur une démarche globale et multiforme, s'articule autour de trois axes principaux : la promotion de la francophonie, la formation des cadres en vue notamment de l'instauration d'un Etat de droit, et, enfin, la coopération scientifique et technique.

S'agissant de la promotion de la langue et de la culture françaises, **M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial**, a rappelé que la

France avait fait le choix au Viêt Nam, pays le moins francophone des trois Etats indochinois, d'une politique de la "francophonie de l'élite" en axant son effort sur les "forces vives de la Nation" : étudiants, professeurs, cadres, ingénieurs, médecins, etc... Il a précisé que l'objectif poursuivi par cette politique est de persuader les vietnamiens que le français n'était pas seulement le véhicule d'une culture susceptible de renforcer l'exception vietnamienne, mais qu'il constituait également une langue moderne et utile.

Le rapporteur spécial a ensuite analysé les diverses actions conduites par la France en matière de formation des cadres. Il a précisé que cette politique de formation poursuivait deux objectifs :

- contribuer à fournir au Viêt Nam les cadres, de surcroît francophones, dont il avait besoin pour assurer son développement et améliorer sa capacité d'absorption de l'aide étrangère.

- favoriser l'instauration d'un Etat de droit afin de créer un environnement juridique favorable à un développement économique durable.

Enfin, le rapporteur spécial a traité de la coopération scientifique et technique en insistant sur ses deux fleurons : la coopération médicale et la coopération agronomique.

Au terme de cet état des lieux, **M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial**, a estimé que nos relations avec le Viêt Nam n'avaient jamais été aussi bonnes : le passé semble révolu et la France bénéficie d'un indéniable capital de sympathie pour avoir été, à la fin de l'année 1993, le principal artisan du retour du Viêt Nam au sein de la communauté financière internationale. Pour autant, a-t-il observé, ce sentiment de reconnaissance ne se traduira ni par une rente de situation allouée à la France, ni par un traitement privilégié accordé à nos entreprises.

Il a donc fait valoir que dans un contexte de concurrence exacerbée et habilement organisée par les autorités vietnamiennes, le Gouvernement français devait se donner les moyens de ses ambitions au Viêt Nam.

Cette action est d'autant plus indispensable que le Viêt Nam représente pour la France un tremplin à partir duquel elle pourrait "rebondir" pour renforcer son implantation, encore modeste, dans la région la plus dynamique du monde.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a alors souligné les réels atouts dont dispose le Viêt Nam pour devenir, à l'horizon 2015-2020, un nouveau dragon asiatique et notamment sa position stratégique au coeur de l'Asie du Sud-Est, son potentiel touristique, son gisement énergétique, son capital de ressources naturelles en minerais et

en produits agricoles ainsi que son réservoir de main-d'oeuvre jeune, alphabétisée, bon marché et dotée d'une grande capacité de travail et d'adaptation.

Ces multiples atouts sont cependant contrariés par un handicap de taille constitué par l'indigence des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires. Les autorités vietnamiennes estiment à 40 milliards de dollars, d'ici à l'an 2000, le coût de la réhabilitation de ces infrastructures à un niveau compatible avec l'objectif de doublement du PIB avant la fin du siècle.

Or, l'étroitesse des marges de manoeuvre budgétaires, quasiment absorbées par le financement de deux projets dont la rentabilité économique est discutable, la nécessité de financer à hauteur de 70 % le déficit budgétaire par des prêts et des dons extérieurs ainsi que la faiblesse de l'épargne domestique officielle ne permettent d'auto-financer que la moitié des investissements nécessaires. Dans ces conditions, le Viêt Nam semble contraint de prolonger sa politique d'ouverture sur l'extérieur pour attirer, d'ici le début du troisième millénaire, 12 milliards de dollars d'investissements étrangers et 8 milliards de dollars d'aide internationale.

En conséquence, **M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial**, a jugé irréversible l'ouverture économique du Viêt Nam.

Il s'est ensuite interrogé sur les conséquences, à court terme, de la levée de l'embargo économique américain. A cet égard, le rapporteur spécial a estimé que la décision américaine aurait sans doute des effets indirects importants dans la mesure où elle allait dissiper les dernières inhibitions du Japon qui attendait ce signal pour accroître ses investissements au Viêt Nam.

En revanche, il a estimé que la levée de l'embargo ne devrait pas, dans l'immédiat, faire oublier aux entreprises américaines, très attachées à la sécurité juridique, les lacunes et les difficultés du contexte vietnamien.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a alors analysé la procédure d'obtention d'une licence d'investissement qui s'apparente à une course d'obstacles et à un parcours du combattant.

Il a indiqué que les entraves administratives auxquelles se heurte tout candidat investisseur étranger tenaient, d'une part, à la lourdeur et à l'extrême cloisonnement de la bureaucratie vietnamienne et, d'autre part, à la complexité et à la lenteur du processus de décision.

Au Viêt Nam, les centres de décision se déclinent au niveau local (comités populaires de province ou de ville) et à l'échelon national (ministères concernés, comité d'Etat à la coopération et aux investissements, comité d'Etat au Plan, Premier Ministre), sans oublier le

parti communiste vietnamien qui; en l'absence de préfets, sert de courroie de transmission entre le centre et la périphérie. Une fois les interlocuteurs identifiés et la double ou triple négociation achevée, le candidat investisseur devra encore s'armer de patience. La diffusion du pouvoir a pour corollaire la recherche du compromis, gage du consensus.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, a, par ailleurs, estimé qu'il était possible que ce parcours du combattant soit rendu encore plus difficile par la corruption, régulièrement dénoncée, avec vigueur, par le parti communiste vietnamien.

Le rapporteur spécial a ensuite fait valoir que compte tenu des caractéristiques du marché vietnamien, le maintien de la présence économique de la France rendait nécessaires un inflexionnement de l'action des pouvoirs publics français et l'adoption par les entreprises françaises d'une attitude plus offensive.

A cet égard, il a estimé indispensable, dans la mesure où la part des prêts ne cesse de s'accroître au sein du protocole financier, de consentir au Viêt Nam des conditions comparables à celles accordées par le Japon.

Par ailleurs, le rapporteur spécial a préconisé un redéploiement du protocole financier, qui est trop concentré sur des opérations comme le traitement de l'eau, sans pour autant aboutir à une dispersion de nos actions.

Il a en outre, estimé que les entreprises françaises implantées au Viêt Nam étaient parfois enclines à se replier sur le "pré carré" du protocole, alors qu'elles devraient être en mesure de soumissionner, plus systématiquement, aux appels d'offres internationaux, financés sur les fonds de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. En l'occurrence, le rapporteur spécial a insisté sur la nécessité pour les entreprises françaises de s'associer avec des partenaires asiatiques afin d'avoir davantage de chances d'être retenues pour les projets financés par la Banque asiatique de développement ou par l'aide bilatérale japonaise.

De plus, après avoir constaté la quasi inexistence des PME-PMI parmi les entreprises françaises présentes au Viêt Nam, **M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial**, a préconisé un développement du "portage" par les grands groupes, des projets des petites entreprises, la création d'une maison des entreprises françaises et, éventuellement, l'institution d'une chambre de commerce franco-vietnamienne.

En outre, il a souligné l'urgence qui s'attachait à une extension au moyen terme des procédures de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) (appui au commerce courant, assurance crédit), actuellement limitées au court terme.

Enfin, **M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial**, a insisté sur la nécessité pour notre pays "de faire ce que les autres pays ne font pas", en aidant le Viêt Nam à passer de la croissance à un développement durable, équilibré et partagé. Après avoir rappelé le caractère essentiellement rural du pays, il a remarqué que l'agriculture, à l'exception de l'irrigation, était la grande absente des priorités immédiates présentées par les autorités vietnamiennes. Il a estimé que la France devait s'investir dans la promotion du développement rural qui implique une diversification des cultures, la création d'infrastructures, le développement du crédit rural, la diffusion des techniques agricoles et le développement des filières commerciales.

S'agissant de la coopération culturelle, scientifique et technique, le rapporteur spécial a préconisé une concentration de l'action de la France sur ses priorités (francophonie, coopération médicale, coopération juridique, formation des cadres...), une accentuation de la complémentarité entre aide économique et coopération scientifique, culturelle et technique et, enfin, une coordination des initiatives, afin d'accroître l'impact et la lisibilité de notre coopération.

Il a ainsi souhaité que la France apporte une aide significative au Viêt Nam pour lui permettre d'organiser le prochain sommet de la francophonie en 1997.

Par ailleurs, il a insisté sur la nécessité d'assurer la pérennité de l'expérience des classes bilingues afin de permettre aux enfants engagés dans ce processus de poursuivre leur cursus franco-vietnamien au lycée.

De manière générale, il a fait valoir que le Gouvernement devait jouer la carte de la complémentarité entre l'anglais et le français et faire apparaître la connaissance du français comme un "plus, tant sur le plan culturel qu'économique".

Enfin, le rapporteur spécial a estimé qu'un renforcement, quantitatif et qualitatif, des agents en poste à l'ambassade de France à Hanoï s'avérait indispensable, dans la mesure où le personnel était très sollicité par l'organisation des nombreuses visites des ministres français et en raison de l'absence de "vietnamologues" capables de décrypter l'évolution de la politique du Viêt Nam.

En conclusion, **M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial**, s'est interrogé sur le point de savoir si l'ouverture économique pourrait avoir, et dans quels délais, une incidence sur la nature politique du Viêt Nam qui demeure avec la Chine, la Corée du Nord et Cuba, l'un des "quatre derniers dinosaures du Jurassic Park des régimes communistes".

Il a observé que les dirigeants vietnamiens, traumatisés par l'implosion de l'URSS, inquiets de la dérive de la Russie et marqués par le

syndrome de Tienanmen, étaient extrêmement attentifs au maintien de la stabilité politique et sociale.

Le rapporteur spécial a estimé que l'ouverture économique avait conféré un surcroît de légitimité au parti communiste vietnamien dont le modèle politique semble être constitué par le régime de Singapour, avec la coexistence d'un pouvoir fort et d'une économie de marché.

Enfin, il a insisté sur l'absence d'opposition politique structurée et l'inexistence d'une véritable société civile au Viêt Nam, avant de souligner le bien fondé de l'aide apportée en vue de l'instauration d'un Etat de droit qui pourrait, le moment venu, permettre un avènement pacifique de la démocratie.

M. Emmanuel Hamel est alors intervenu pour interroger le rapporteur spécial sur la liberté religieuse au Viêt Nam.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, lui a répondu que l'église catholique et les bouddhistes étaient sous haute surveillance et que la rigueur de cette tutelle provoquait, de manière sporadique, des incidents.

Puis en réponse à **M. Philippe Marini**, le rapporteur spécial a indiqué que la forme juridique la plus usitée pour les investissements étrangers était la co-entreprise, en raison des incitations fiscales attachées à cette formule.

Enfin, la commission a décidé de faire publier cette communication sous la forme d'un rapport d'information.

ANNEXES

- Annexe 1 : Programme de la mission d'information**
- Annexe 2 : Le Viêt Nam : Présentation géographique**
- Annexe 3 : Le Viêt Nam : Présentation économique**
- Annexe 4 : Le commerce extérieur du Viêt Nam**
- Annexe 5 : Les investissements directs étrangers au Viêt Nam**
- Palmarès des investisseurs étrangers
 - Répartition des investissements par secteurs économiques
 - Taux de réalisation des investissements étrangers
 - Formules d'investissement retenues par les investisseurs étrangers
 - Montant moyen des projets d'investissements
- Annexe 6 : Aide bilatérale publique de la France**
- Evolution de l'aide bilatérale publique
 - Utilisation des protocoles financiers

ANNEXE 1

PROGRAMME DE LA MISSION D'INFORMATION (1)

(6 au 16 janvier 1994)

• **Jeudi 6 janvier :**

. 20 h 00 : **Départ pour Hanoi par le vol AF 172**

• **Vendredi 7 janvier :**

. 16 h 30 : **Arrivée à Hanoi**

Accueil par M. Jack Sarnelli, Conseiller économique et commercial, chef des services d'expansion économique au Viêt Nam et M. Philippe Bénédic, Directeur de l'agence d'Hanoi de la Caisse française de développement.

. **Installation à l'hôtel Sofitel Métropole**

• **Samedi 8 janvier :**

. 8 h 00 : **Départ pour Haiphong.**

. 11 h 00 : **Visite de la ville et du port d'Haiphong**

• **Dimanche 9 janvier :**

. **Visite de la baie d'Halong.**

. **Retour à Hanoi.**

. **Dîner offert à M. Jean-François Nougarede, Ambassadeur de France et à M. Jack Sarnelli, Conseiller économique et commercial, chef des services d'expansion au Viêt Nam.**

• **Lundi 10 janvier :**

(1) Pendant cette mission, votre rapporteur était accompagné par M. Alain Méar, conseiller, responsable du secrétariat de la commission des finances.

- . 8 h 30 : Entretien avec M. Pierre André, attaché culturel.
- . 10 h 00 : Entretien avec M. Jack Sarnelli, Conseiller économique et commercial, chef des services d'expansion économique au Viêt Nam.
- . 11 h 00 : Entretien avec M. Jean-François Nougarede, Ambassadeur de France.
- . 13 h 00 : Déjeuner avec M. Roberto Porcher, administrateur civil, directeur du projet "finances" au ministère des finances du Viêt Nam.
- . 14 h 30 - 16 h 00 : Visite de Hanoi.
- . 16 h 00 : Entretien avec M. Philippe Bénédic, Directeur de l'agence de la Caisse française de développement.
- . 17 h 30 : Entretien avec le docteur Jean-Jacques Conté, Vice-Président du Conseil économique et social de la région Midi-Pyrénées.
- . 19 h 30 : Dîner offert par M. Philippe Bénédic, Directeur de l'agence de la Caisse française de développement.

• **Mardi 11 janvier :**

- . 9 h 30 : Entretien avec Mme Dinh Thi He, Vice-Présidente de AID-RECEP (service gestionnaire de l'aide alimentaire) du ministère des finances .
- . 11 h 00 - 12 h 30 : Visite de la ville
- . 13 h 00 : Déjeuner avec M. Alain Riveron, directeur de FÉAL et Maître Richard Jadot du cabinet Clifford Chance
- . 14 h 00 : Entretien avec M. Le Qui An, Vice Ministre des sciences, de la technologie et de l'environnement.
- . 15 h 15 : Entretien avec M. Spitaeler, représentant du Fonds monétaire international.

- . 16 h 15: Entretien avec **M. Vo Hong Phuc**, Vice Président du Comité d'Etat au Plan
- . 17 h 15: Entretien avec **M. Michel Gautier**, représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement.

• **Mercredi 12 janvier :**

- . 9 h 30: Réunion de travail au Poste d'Expansion économique avec **M. Jack Sarnelli**, Conseiller économique et commercial, **M. Philippe Bénédic**, Directeur de l'agence de la Caisse française de développement et les **Conseillers du commerce extérieur de la France** : **M. Jean-Pierre Debries**, consultant, **M. Jean-Pierre Fouché**, représentant de la Société générale, **M. Pierre-Alexandre Muyl**, Directeur général du Crédit lyonnais pour le Viêt Nam et **M. Richard Perran**, Directeur général de l'Hôtel Sofitel Métropole
- . 11 h 30: Entretien avec le Professeur **Dao The Tuan**, Directeur de l'Institut des sciences agronomiques du Viêt Nam
- . 13 h 00: Déjeuner offert par **M. Jacques Chirac**, Maire de Paris, à l'occasion de sa visite au Viêt Nam
- . 15 h 00: Entretien avec **M. Pierre CASCARINO**, Directeur d'Alcatel et visite des centraux téléphoniques de la poste d'Hanoi
- . 17 h 30: Visite du Centre culturel français dit "Alliance Française" et entretien avec **M. Jean-Pierre Bricman**, directeur du Centre
- . 19 h 00: Réception à l'Ambassade de France

• **Judi 13 janvier :**

- . 8 h 00: Petit déjeuner de travail avec **M. Philippe Bénédic**, Directeur de l'agence de la Caisse française de développement
- . 9 h 00: Visite de l'Hôpital Viet Duc

- . 10 h 00 : **Visite du Centre franco vietnamien de formation à la gestion**
- . 11 h 00 : **Réception à l'Ambassade de France - Rencontre avec la Communauté française.**
- x) . 14 h 00 : **Départ pour l'aéroport d'Hanoi**
- . 16 h 00 : **Départ pour Ho-Chi-Minh-Ville.**
- . 17 h 45 : **Arrivée à Ho-Chi-Minh-Ville**
Accueil par M. Jacques Buguet, Consul général de France
- . 18 h 30 : **Installation à l'Hôtel Continental**

• **Vendredi 14 janvier**

- . 8 h 00 : **Visite des classes bilingues de l'école Luong Dinh Cua, à l'occasion de la distribution des prix du premier semestre**
Entretien avec les enseignants et une délégation de parents d'élèves
- . 9 h 15 : **Entretien avec MM. Norbert Marche et Nguyen Ngoc Chieu, Directeurs de l'Institut du Coeur et visite de l'Institut**
- . 10 h 15 : **Entretien avec M. Le Quoc Hung, Directeur de l'Institut d'échanges culturels avec la France (IDECAF)**
- . 11 h 15 : **Entretien avec M. Jacques Marie, Directeur général de Total pour le Viêt Nam**
- . 12 h 30 : **Déjeuner avec M. Bernard Prunières, Attaché culturel**
- . 14 h 00 : **Entretien avec M. Ly Chanh Trung, de l'Union des sociétés scientifiques et techniques**
- . 15 h 00 : **Entretien avec M. Nguyen Huy Ngoc, Directeur du Centre de service d'analyse et d'expérimentation et visite du centre**

- . **16 h 15 :** Entretien avec M. le Professeur **Tran Vinh Hien**, Directeur de l'Institut Pasteur
- . **17 h 30 - 19 h 00 :** Visite de la ville
- . **19 h 30 :** Dîner offert par M. **Jacques Buguet**, Consul général à la résidence

• **Samedi 15 janvier**

- . **8 h 30 :** Entretien avec Mme le docteur **Duong Quynh Hoa**, Directeur du Centre de pédiatrie et de développement de la santé du Viêt Nam
- . **9 h 45 :** Entretien avec M. **Pham Van Bien**, Directeur de l'Institut des sciences agronomiques du sud du Viêt Nam
- . **11 h 00 :** Réunion de travail avec M. **Jacques Buguet**, Consul général et M. **Bernard Prunières**, attaché culturel
- . **12 h 30 :** Déjeuner avec M. **Bernard Prunières**, attaché culturel
- . **14 h 30 - 17 h 00 :** Visite de la ville et du port d'Ho-Chi-Minh-Ville
- . **19 h 00 :** Départ pour Paris par le vol A.F. 173

Dimanche 16 janvier

- . **5 h 45 :** Arrivée à Paris Charles de Gaulle

VIETNAM

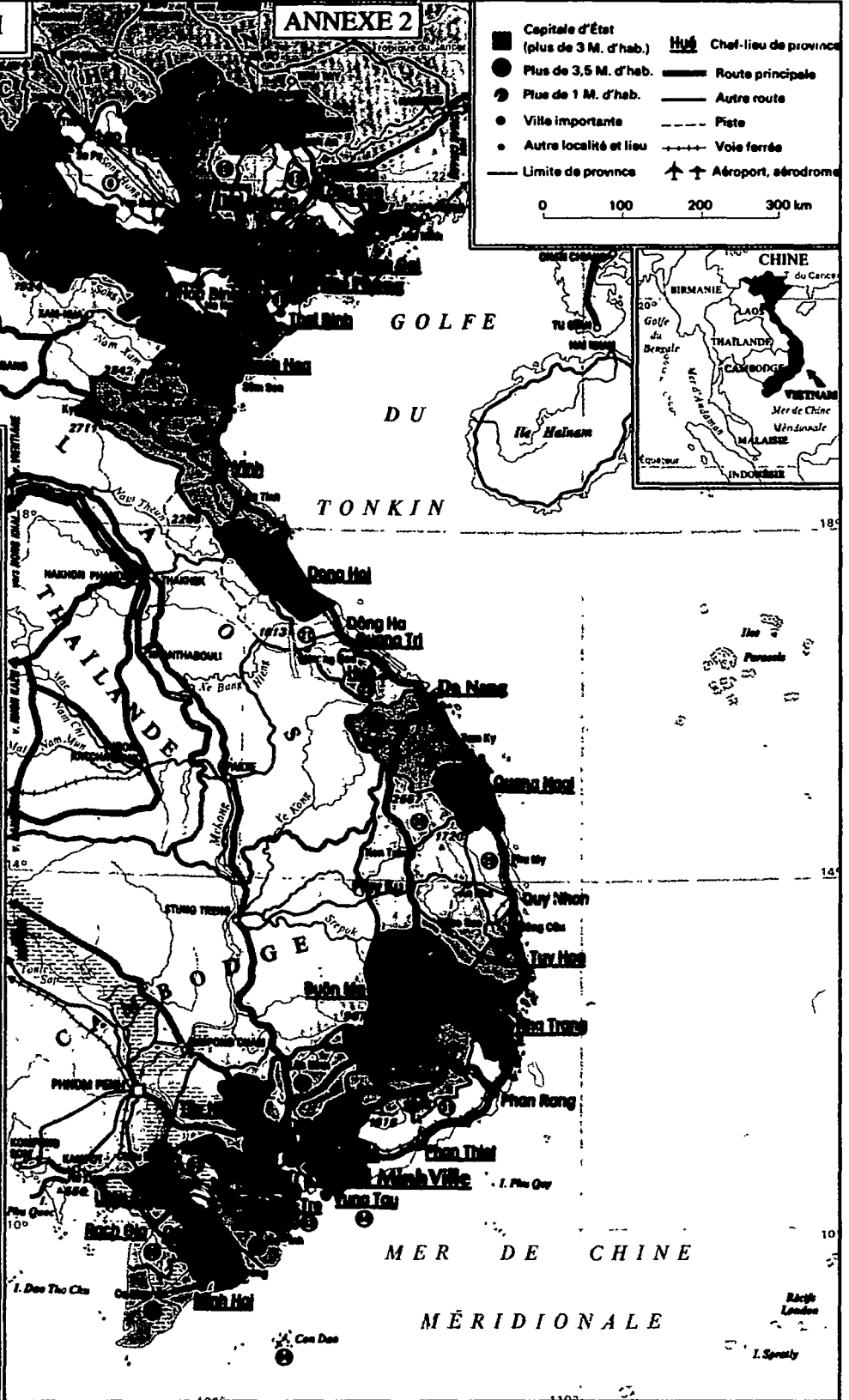
ANNEXE 2

■ Capitale d'État (plus de 3 M. d'hab.)	Hub	● Chef-lieu de province
● Plus de 3,5 M. d'hab.	—	Route principale
● Plus de 1 M. d'hab.	- - -	Autre route
● Ville importante	- - - -	Piste
● Autre localité et lieu	+	Voie ferrée
—	+	Aéroport, aérodrome

0 100 200 300 km

NOMS DES PROVINCES

- ① HANOÏ
- ② HO CHI MINH VILLE
- ③ HAI PHONG
- ④ CAO BANG
- ⑤ HA TUYEN
- ⑥ HOANG LIEN SON
- ⑦ LAI CHAU
- ⑧ SON LA
- ⑨ VINH PHU
- ⑩ BAC THAI
- ⑪ HA BAC
- ⑫ LANG SON
- ⑬ QUANG NINH
- ⑭ HAI HUNG
- ⑮ HA SON BINH
- ⑯ THAI BINH
- ⑰ HA NAM BINH
- ⑱ THANH HOA
- ⑲ NGHI TINH
- ⑳ QUANG BINH
- ㉑ QUANG TRI
- ㉒ THUA TIEN
- ㉓ QUANG NA-DÀ NANG
- ㉔ QUANG NGHIA
- ㉕ BINH DINH
- ㉖ GIA LAI KONTUM
- ㉗ DARLAK
- ㉘ PHU YEN
- ㉙ KHAN HOA
- ㉚ LAM DONG
- ㉛ THUAN HAI
- ㉜ DONG MAI
- ㉝ SONG BE
- ㉞ TAY NINH
- ㉟ TIEN GIANG
- ㊱ LONG AN
- ㊲ DONG THAP
- ㊳ AN GIANG
- ㊴ KIEN GIANG
- ㊵ MINH HAI
- ㊶ HAU GIANG
- ㊷ CUU LONG
- ㊸ BEN TRE
- ㊹ VUNG TAU-CON DAO



185

15

10

I. Spraty

ANNEXE 3

Principales données concernant l'économie vietnamienne

(1993)

• I - Démographie

- **Population** : 72 millions d'habitants
- **Taux d'accroissement naturel** : + 2,3 %
- **Part des jeunes** (âgés de moins de 14 ans) dans la population : 40 %
- **Espérance de vie à la naissance** : hommes : 64 ans
femmes : 69 ans
- **Mortalité infantile** : 42 ‰
- **Population active** : 40 millions de personnes
- **Taux de chômage** : de 20 à 30 % de la population active (taux officiel : 5,2 %)
- **Répartition de la population active par secteur d'activité** :
 - Agriculture - forêt : 73 %
 - Industrie : 11 %
 - Construction : 2,8 %
 - Commerce : 5,3 %
 - Transport : 1,6 %
 - Banque : 0,4 %
 - Autres : 5,9 %

• II - Agriculture

• Productions végétales

- **Riz paddy** : 22 millions de tonnes
- **Caoutchouc** : 70.000 tonnes
- **Café** : 110.000 tonnes
- **Thé** : 32.000 tonnes
- **Tabac** : 32.000 tonnes
- **Arachide** : 230.000 tonnes
- **Coton** : 12.800 tonnes

- Soie : 850 tonnes
- Poivre : 8.000 tonnes

• **Productions animales**

- Buffles : 2,9 millions de têtes
- Bovins : 3,2 millions de têtes
- Porcins : 14 millions de têtes
- Equidés : 100.000 têtes
- Caprins et ovins : 300.000 têtes
- Volaille : 109 millions de têtes

• **III - Productions industrielles**

• **Mines**

- Charbon : 5,7 millions de tonnes
- Pétrole brut : 6,5 millions de tonnes
- Acier : 213.000 tonnes
- Etain : 3.000 tonnes

• **Energie**

• **Matériaux de construction**

- Ciment : 4,2 millions de tonnes

• **Chimie**

- Engrais chimiques : 542.000 tonnes
10,5 milliards de KWH dont
70 % d'origine hydraulique

● **IV - Principaux résultats économiques :**

	1990	1991	1992	1993	1994 (1)
Croissance du P.I.B. .	4,9 %	6,1 %	8,1 %	7,5 %	9 %
dont ● agriculture	1,5 %	2,2 %	6,3 %	3 %	4,2 %
● industrie	2,5 %	9,9 %	10,5 %	10,5 %	12 %
● services	10,4 %	8,3 %	10,6 %	10,6 %	
Montant du P.I.B. (en milliard de dollars U.S)	3,8	6,9	10	12,5	15
Inflation .					
● moyenne	36,4 %	83,1 %	37,8 %	8 %	
● glissement annuel	67,5 %	68,1 %	17,5 %	5,1 %	
Deficit budgétaire (hors dons) en % du P.I.B	- 6,4 %	- 2 %	- 3,3 %	- 6,9 %	- 6,68 %

(1) Prévisions

ANNEXE 4

LE COMMERCE EXTERIEUR DU VIET NAM

Evolution de la balance commerciale

(en millions de dollars)

	1989	1990	1991	1992	1993
Exportations	1.320	1.731	2.042	2.475	3.000
Importations	1.670	1.772	2.102	2.535	3.300
Solde	- 350	- 41	- 63	- 60	- 300

Sources : Office general des statistiques et F M I

Principales exportations du Viêt Nam en 1993

(en valeur)

		(en millions de dollars)
1	Pétrole brut	861
2	Produits de la mer	370
3	Riz	350
4	Textile-habillement	350
5	Café	85
6	Charbon	84
7	Caoutchouc	70
8	Arachide	47
9	Noix de cajou	31
10	Poivre	25

Commerce extérieur du Viêt Nam
Les dix principaux partenaires commerciaux
du Viêt Nam
(en millions de dollars U.S.)

		1992	1993
1	Japon	1.340	1.450
2	Singapour	1.020	1.340
3	Corée du Sud	493	460
4	Allemagne	286	354
5	France	310	350
6	Hong Kong	320	320
7	Chine	255	220
8	Indonésie	215	215
9	Taiwan	212	200
10	Thaïlande	160	170

ANNEXE 5

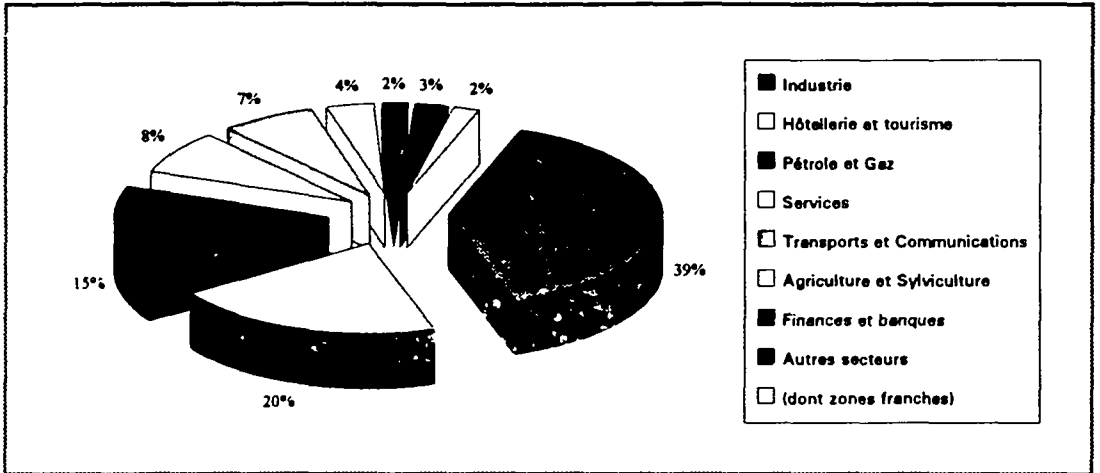
Investissements directs étrangers au Viêt Nam

(en termes d'autorisations cumulées au 22 juin 1994 -

Ces chiffres excluent les projets retirés ou ayant expiré)

Pays	Nombre de projets	Total des capitaux investis (millions U.S.D.)	Volume (%)	
			Projet	Capitaux investis
Total	806	8 583,615	100,00	100,00
1. Taiwan	127	1 638,264	15,76	19,09
2. Hong Kong	147	1 459,577	18,24	17,00
3. Corée du Sud	66	701,351	8,19	8,17
4. Australie	35	619,410	4,34	7,22
5. France	57	534,513	7,07	6,23
6. Singapour	59	531,532	7,32	6,19
7. Malaisie	26	508,804	3,23	5,93
8. Royaume-Uni	26	441,812	3,23	5,15
9. Japon	55	505,068	6,82	5,88
10. Pays-Bas	11	374,382	1,36	4,36
11. Suisse	14	245,888	1,74	2,86
12. C.E.I. + ex U.R.S.S.	44	213,615	5,46	2,49
13. Thaïlande	35	168,626	4,34	1,96
14. Indonésie	11	160,467	1,36	1,87
15. Suède	7	78,447	0,87	0,91
16. Etats-Unis	11	78,195	1,36	0,91
17. Canada	7	58,440	0,87	0,68
18. Autres pays	68	265,224	8,44	3,09

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS PAR SECTEURS ECONOMIQUES AU 22 JUIN 1994



Taux de réalisation des investissements directs étrangers

(au 31 décembre 1993 - En millions de dollars U.S.)

Année	Montant total des investissements autorisés	Investissements non réalisés (projets retirés)	Investissements à réaliser	Investissements en phase de réalisation	Pourcentage de réalisation
	(1)	(2)	(3 = 1 - 2)	(4)	(5 = 4 : 3)
1988	366	132	234	239	102
1989	539	208,5	330,5	366	110
1990	596	114	482	349	72,4
1991	1 288	129	1 159	513	44,3
1992	1 938	17,4	1 921,6	471	24,5
1993	2 777	24,5	2 752,5	146	5,3
Total	7 504	625,4	6 878,6	2 084	30,3

Source : Comité d'Etat pour la Coopération et les Investissements.

Formules d'investissements retenues par

les investisseurs directs étrangers

Structure	Pourcentage par rapport au nombre de projets	Pourcentage par rapport au montant total du capital investi
Co entreprise (Joint venture)	71,2 %	63,4 %
Investissement à 100 % étrangers	17,5 %	17 %
Contrat de coopération commerciale	11,3 %	19,6 %

Source : Comité d'Etat pour la Coopération et les Investissements

Montant moyen des projets d'investissements

(hors projets de prospection pétrolière)

(en millions de dollars U.S.)

1988 - 1990	1991 - 1992	1993
3,5	7,5	9,9

Source: Comité d'Etat pour la Coopération et les Investissements

ANNEXE 6

Aide bilatérale de la France

(en millions de francs)

	1990	1991	1992	1993
Coopération financière				
• Dons du Trésor	45	95	180	100
• Prêts	-	-	-	150
• Caisse française de développement	-	-	-	110
Sous-Total	45	95	180	360
Coopération culturelle et technique	30	35	41	73
TOTAL	78	130	221	433

Répartition des protocoles financiers franco-vietnamiens

de 1989 à 1992

	1989	1990	1991	1992	1993
Agriculture	100 %	6 %	1,1 %	-	3,3 %
Eau	-	2,2 %	16,8 %	25,3 %	42,9 %
Energie	-	-	-	3,3 %	5 %
Formation	-	9,3 %	21,1 %	8,3 %	4,1 %
Industrie	-	15,6 %	17,9 %	9,4 %	4,4 %
Santé	-	13,3 %	-	4,4 %	5,6 %
Télécommunication	-	49,1 %	24,2 %	25 %	17,8 %
Transports	-	4,4 %	18,9 %	23,6 %	16,9 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %